

**PROCES VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 28 mars 2018**

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

**PRÉSENTS A LA SÉANCE :**

**Mme KISS, Maire**

**M. FABRE, Madame GUERE, M. BOUSQUET, M. CONTE, Mme DARDAUD, M. ROUZÉ, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.**

**M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. REULET, M. DUPUY-BARTHERE, M. GHILLAIN, M. GUITTON, Mme PROKOFIEFF, Mme GOURVENNEC, Mme VINCLAIR, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, Mme FRANCOIS, M. CHAIGNE, Mme SAINT-GENEZ, Mme AJELLO, M. DAUTRY, M. GADIOUX, Mme MEERTENS**

**EXCUSES :**

**Madame SAVIGNAC**

**Madame SEN**

**Monsieur FOURCAUD**

**procuration à Madame DARDAUD**

**procuration à Madame GOURVENNEC**

**procuration à Monsieur CHAIGNE**



**1. INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :**

**Rapporteur : Madame Le Maire**

Une minute de silence en hommage aux victimes de la tuerie de Trèves, : Jean Mazières, Christian Medves, Hervé Sosna et le Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame qui s'est héroïquement sacrifié pour sauver un otage.

**• DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :**

**Philippe ROUZÉ, comme Secrétaire de Séance.**

**Rose SARLANDIE, comme Secrétaire de Séance Suppléante.**

Je vous propose que nous adoptions les PV, mais avant ça, il y avait un certain nombre de questions qui avaient été posées par Monsieur CHAIGNE sur les conseils précédents et je vais proposer à Monsieur BOUSQUET d'apporter une réponse.

**Monsieur CHAIGNE :** *Vous venez de signaler l'absence de Madame SAVIGNAC, cela fait deux conseils qu'elle est absente, est-ce pour raison personnelle ou une question*

de santé ?

**Madame Le Maire :** *Elle a un souci de santé actuellement et je lui souhaite un prompt rétablissement.*

**Monsieur BOUSQUET :** *Monsieur CHAIGNE, dans une question posée durant le conseil municipal précédent, vous m'interrogiez sur la différence entre les emplois votés lors de l'année 2017 et les écarts d'emplois entre les documents budgétaires du vote du budget 2017 et du vote du budget 2018. Respectivement 21 emplois créés pour 179,01 emplois au tableau du budget 2017 et 193.72 emplois sur les documents de janvier 2018. Tout d'abord je reviens sur l'importance de l'approche budgétaire, c'est une approche globale du budget de la commune sans se focaliser sur les effectifs. Ensuite il faut se focaliser sur les postes pourvus. La différence entre les deux, 21 emplois créés par le conseil municipal pour un delta de 14.71 entre les deux documents budgétaires. Cela traduit le fait, qu'effectivement chaque poste créé statutairement n'est pas pourvu immédiatement. Cela vient alimenter les discours que nous avons pu tenir dans le passé sur les délibérations liées aux créations d'emploi. Sur le plan plus technique, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte.*

*Le premier concerne la lecture des tableaux des effectifs sur les documents budgétaires qui sont bien présents sur les pages 85 et 86, le tableau de la page 85 concernant le personnel titulaire et non titulaire permanent, le tableau de la page 86 concerne les emplois non titulaires, non permanents comme les remplaçants et renforts ponctuels. Nous avons des postes à la page 86 qui sont créés mais qui ne sont pourvus qu'en cas de besoin. Je vous concède une certaine complexité sur ces tableaux-là, surtout si on regarde ce tableau de la page 86 qui, dans le formalisme budgétaire, ne comprend pas de volume chiffré sur ces postes non titulaires, non permanents. Et pourtant ils existent dans la comptabilisation administrative de nos postes. Le tableau des effectifs tel qu'il existe, est le rassemblement de la vision globale de ces deux documents comptables et réglementaires.*

*Sur le fond, plusieurs éléments qui sont venus, alimenter cet écart : la première c'est la PPCR, c'est la réforme des grades et des emplois qui a amené à la fusion de certains grades, à la suppression d'un certain nombre de postes et à la création d'autres, création de postes qui n'a aucun impact budgétaire, et pas non plus réellement sur le tableau des effectifs, car l'on passe d'un grade à un autre. Cela apparaît malgré tout comme des créations de postes. Cela n'a aucun impact financier, aucun impact en nombre mais un impact administratif dans la comptabilisation des emplois créés.*

*Vient se greffer là-dessus la traduction effective de la résorption d'emplois précaires pour du personnel non titulaire non permanent qui bascule titulaire.*

*Quelques éléments à caractère juridique et réglementaire à savoir l'article 34 de la loi du 6 janvier 1984 modifié par la loi du 12 mars 2012 – article 44 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité : la délibération précise les grades correspondants. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3.3.*

*Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits ne sont pas inscrits au budget.*

*Le tableau des effectifs, comme je vous l'ai dit plus haut, c'est la compilation des tableaux des pages 85 et 86. Même si effectivement on assemble des choux et des carottes avec des chiffres sur l'un et pas sur l'autre, on est strictement dans le formalisme de la maquette budgétaire.*

*Le poste peut être permanent ou non, varie selon l'analyse des besoins. Et donc au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le tableau annexe des effectifs compte 253.01 postes budgétaires (178.01 permanents et 75 permanents ou non permanents contractuels). Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ce sont 263.72 postes budgétaires (193.72 permanents et 70 permanents ou non permanents contractuels). Les différences : variations, PPCR, résorption d'emplois précaires et une vision forcément partielle liée au formalisme des tableaux dont je vous demande de ne pas me tenir grief, puisqu'il s'agit des maquettes standards de la présentation budgétaire et réglementaire.*

*La création effective des postes correspond à l'évolution budgétaire et à la lecture du tableau. Le chiffre des 14.71 est plus proche de la réalité que les 21 en terme d'effectif, tout en étant largement au-dessus de tous les postes figurants sur ce tableau.*

*Pour être le plus clair possible, nous joindrons dorénavant à toutes les délibérations de création de poste le tableau des effectifs actualisés réels. Cela sera beaucoup plus lisible, tout en étant aussi juste.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Vous ne m'avez pas du tout convaincu. Je vous ai posé une question précise, vous avez noyé le poisson en répondant sur des emplois budgétaires par des emplois pourvus. Pour moi, la gestion de votre personnel est une vraie nébuleuse et je suppose que vous avez besoin de travailler le sujet pour qu'on y voit clair. J'ai eu la liste du personnel deux mois après la demande, si cela était si clair et précis, il ne faudrait pas deux mois pour avoir une réponse. Quand je fais le rapprochement entre le tableau du personnel et les emplois permanents et les emplois pourvus, c'est vraiment du grand n'importe quoi.*

**Jean-Michel BOUSQUET :** *Juste pour répondre à votre question et sans aucune animosité, mon objectif n'était pas de vous convaincre mais de vous répondre : on parle de deux chiffres et d'éléments normés. La création de postes votés en conseil municipal ne correspond pas à une embauche mais à un poste administratif créé permettant de nommer un agent sur ce poste-là, voire dans certains cas, de promouvoir un agent sachant que le poste n'est pas forcément supprimé. Les 21 postes créés, ce sont les postes qui ont été effectivement créés par l'organe délibérant, pas forcément les postes pourvus. L'écart sur les documents budgétaires, ce sont des tableaux normés, les chiffres que vous évoquez ne correspondent qu'au tableau n°1 de la page 85, qui ne reflètent pas la réalité des effectifs de la Ville. Si je reprends le tableau de la page 85, le fait que ce tableau page 85 soit annexé au budget ne signifie pas qu'il s'agit du tableau comptable du 012. Il est intitulé « Autres éléments d'information sur l'état du personnel », au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il s'agit des emplois provisionnellement, budgétés, pas forcément des emplois pourvus. On a des postes créés d'un côté dont un certain nombre n'a pas été supprimé et de l'autre côté des emplois provisionnels comptablement. Il existe des postes administratifs qui ne sont pas à ce jour budgétés qui ne figurent pas dans les documents d'emplois permanents ou non permanents, c'est typiquement le poste de l'agent qui est promu, un agent qui est promu, le poste sur lequel il était n'est pas forcément supprimé mais il n'a pas vocation à être pourvu ni provisionné budgétairement.*

**Monsieur CHAIGNE :** *La question est très claire, cela ne concerne que la première colonne emplois budgétaires qui sont les emplois permanents à temps complets, les emplois permanents à temps non complet et le total. Cela correspond bien aux 21 emplois que l'on a votés en cours d'année et la différence entre ces deux tableaux 1<sup>er</sup> janvier 2017 et 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'écart est de 14.71 alors que nous avons voté 21*

*emplois supplémentaires.*

**Jean –Michel BOUSQUET** : *Des postes ont été supprimés.*

**Monsieur CHAIGNE** : *Je tiens compte de tout, des emplois budgétaires ce sont des emplois budgétaires.*

**Jean-Michel BOUSQUET** : *Je vous propose de nous expliquer de façon plus technique et complète en dehors du conseil.*

**Monsieur CHAIGNE** : *Vous ne voulez pas reconnaître que les tableaux annexés au budget n'étaient pas justes.*

**Jean-Michel BOUSQUET** : *La totalité des données telle qu'elle figure est totalement juste et recontrôlée depuis et non modifiée. Je ne vais pas vous dire que nous avons fait n'importe quoi alors que les maquettes sont on ne peut plus justes.*

**Madame Le Maire** : *Je voulais répondre à Monsieur CHAIGNE sur le tableau des effectifs que vous nous aviez demandé et que nous vous avons rendu tardivement, je vous avais signalé que notre service RH avait la tête sous l'eau, que vous l'obtiendriez mais il fallait un peu de patience puisque nous avons les différentes réformes qui étaient intervenues avec notamment le régime indemnitaire, plus la réforme PPCR plus le basculement de logiciel et que c'était certes très important pour vous, mais pour nous ce n'était pas prioritaire. La priorité était de payer les agents à la fin du mois. Cela a été extrêmement compliqué et même comme ça on n'est pas totalement calé pour sortir l'état de manière juste, on progresse mais ce n'est pas encore tout à fait ça. Autre remarque concernant ce tableau des effectifs, il y a quelque chose qui n'apparaît pas dedans, en tout cas si vous ne connaissez pas les agents, c'est que vous avez dans cette liste un certain nombre de personnes qui sont des titulaires donc un emploi permanent à temps complet dont certains ont été en congé de maternité. Or apparaît dans ce tableau leur remplaçant. Ce qui veut dire que vous avez le titulaire qui apparaît et son remplaçant, pour un poste, vous avez deux personnes.*

**Monsieur CHAIGNE** : *Le remplaçant n'apparaît pas titulaire à temps complet.*

**Madame le Maire** : *Non il apparaît comme remplaçant. Tout ça pour vous dire que cela ne reflète pas la réalité des effectifs qui sont en poste aujourd'hui dans la Mairie.*

**Adoption des PV du 29 Novembre, 20 décembre 2017 et 24 janvier 2018 à l'unanimité.**

### **Informations de Madame le Maire :**

J'ai reçu le 19 mars dernier le courrier de Monsieur DAUTRY me faisant part de son choix de se séparer du groupe d'opposition auquel il appartenait et donc je vais lui laisser la parole pour qu'il donne quelques explications complémentaires, s'il le souhaite.

**Monsieur DAUTRY** : *Bonsoir à tous, je n'ai absolument rien à rajouter par rapport à mon courrier et à ma décision.*

**Monsieur CHAIGNE** : *Je suis, au nom de mon groupe, heureux de l'apprendre !*

**Madame Le Maire** : Maintenant, vous savez. D'où les petits changements de places.

Autre information, le 27 février dernier, j'ai été informée par l'un de nos élus du groupe majoritaire, Jean Alain Bouyssou de son souhait de démissionner pour des raisons personnelles. C'est pourquoi il ne siège pas aujourd'hui avec nous à la tribune, mais qu'il est dans la salle. Pendant 10 ans il a été élu dans cette Ville et depuis 2014, il n'a pas ménagé sa peine dans une délégation particulièrement exigeante, les Affaires Sociales. Il a été quotidiennement confronté aux difficultés d'un nombre croissant de nos habitants, c'est, on a eu l'occasion de lui dire bien en amont de ce conseil, un homme de convictions, de propositions et qui fait preuve d'une grande empathie. On peut le dire pour l'ensemble des élus : nous avons apprécié de travailler avec lui et nous le remercions très chaleureusement pour les 10 années qu'il a consacrées au Haillan et à ses habitants. Merci beaucoup, Jean-Alain.

Nous aurons un certain nombre de délibérations relatives au départ de Jean-Alain Bouyssou et cela me permet d'accueillir un nouvel élu, dans le groupe majoritaire : nous souhaitons la bienvenue à Michel REULET.

Autre information importante, mais je pense que vous êtes tous au courant, nous avons appris il y a quelques jours, une excellente nouvelle pour la Ville : la prolongation du tram D en direction de Saint Médard en Jalles a donc été actée et nous pouvons nous féliciter collectivement du travail que nous avons mené puisque notre piste cyclable est sauvée et que finalement cela fait trois heureux, la Ville de Saint Médard en Jalles, qui aura son Tram , la Ville du Taillan-Médoc qui va profiter de cette extension pour pouvoir être desservie et la Ville du Haillan qui tenait à tout prix à préserver cette piste, ce que nous avons réussi à faire. On peut être très content du travail que nous avons mené ensemble, élus et citoyens, dans cette bataille qui a été âpre. Personnellement, je pense qu'on aurait pu arriver au même résultat avec peut-être moins d'énergie dépensée, si tout le monde avait fait preuve d'un peu plus d'ouverture d'esprit. Au fond, le plus important est d'être arrivé à ce résultat, et je tiens à le redire, on peut se féliciter collectivement de ce travail. Je voulais aussi vous soumettre deux motions aujourd'hui, une première qui concerne l'entreprise Ford, et je vais laisser la parole à Jean Claude CONTE à ce sujet et nous évoquerons ensuite une motion concernant Linky.

**Jean-Claude CONTE** : Permettez-moi d'exprimer la colère qui a suscité l'annonce de la direction du Groupe Ford Europe de ne plus investir sur le site industriel de Blanquefort et donc d'arrêter ses productions à fin 2018, début 2019. Cette décision, si elle était confirmée sera une véritable catastrophe industrielle et humaine qui ne concerne pas que les salariés du site.

Ce sont 910 emplois directs et trois fois plus d'emplois induits qui seraient sacrifiés. Si l'usine voisine, Getrag, qui emploie 850 à 1050 salariés, intérimaires compris, auxquels se rajoutent des milliers d'emplois induits n'est pas immédiatement visée par cette annonce catastrophe, il n'est pas exclu que Ford prenne la décision de se désengager dans les mois à venir de cette unité de production. Il faut savoir que le seul client de cette usine est Ford.

Ce risque n'est donc pas à écarter, les salariés de cette unité sont inquiets de constater qu'une dégradation de la qualité du produit et des pièces usinées qui sont traitées ailleurs et mal traitées. Ford s'est implantée en Gironde depuis plus de quarante-cinq ans, elle a réalisé d'importants bénéfices et comptait jusqu'à 4 200 salariés.

C'est son implantation industrielle en Gironde qui lui a permis de développer un réseau industriel commercial en France avec de très nombreuses concessions privées. Cette implantation a coûté cher, très cher aux contribuables, car Ford a toujours usé des

dotations publiques en contrepartie des emplois. Le chantage à l'emploi a toujours été son arme privilégiée. Dans la dernière période, les cinq dernières années, Ford a perçu de nombreuses aides des collectivités pour conserver les mille derniers emplois au moins jusqu'à 2019 et une promesse de rechercher un projet industriel pour le futur. Au total 54 millions d'€ soit 10 800 € par salarié et par an, ce qui est loin d'être une paille. Quel gâchis, si nous laissons Ford détruire ce site industriel, c'est impensable et inacceptable ! Ce site a été reconnu par le groupe mondial de Ford pour son excellence, sa réactivité, sa capacité d'adaptation, ses savoirs faire. Le Conseil Régional d'Aquitaine a financé ces dernières années des formations pour requalifier les salariés à de nouveaux métiers. Allons-nous accepter un tel gâchis ?

Le secteur de l'automobile est en grande mutation, les projets dans les véhicules du futur ne manquent pas, même si Ford a tardé à investir dans le domaine de la voiture électrique, hybride ou hydrogène, il est certain que ce groupe mondial et surtout européen est contraint de rattraper son retard sous peine de ne plus exister parmi les groupes qui comptent. Lors du dernier Salon de l'automobile à Détroit, ce mois de janvier dernier, les articles de presse n'ont pas manqué pour faire savoir que Ford a annoncé vouloir porter ses investissements à 11 milliards de \$ pour proposer une gamme de 40 véhicules décarbonés d'ici 2022 dont 16 totalement électriques. On ne comprendrait pas que le site de Blanquefort soit oublié ou rejeté. Voilà plus de 10 ans maintenant, dans les années 2005 à 2008, que les organisations syndicales, le comité d'entreprise, ont proposé de créer, à Blanquefort, un pôle de recherches, en lien avec les sociétés comme HEULIEZ, et SAFT pour arriver à développer un réel projet industriel basé sur le futur.

Pour le comité de soutien et de sauvegarde de l'emploi industriel du site FORD de Blanquefort, il est important de contraindre le groupe Ford Europe d'intégrer dans son plan d'investissements européens le site de Blanquefort. Il est primordial, qu'au niveau de la Région et du Département, avec les services de l'Etat, en lien avec les partenaires sociaux, un ou plusieurs projets industriels soient travaillés pour avancer dans la perspective de développer cette activité industrielle d'avenir qu'est l'automobile de demain et développer les emplois actuels.

Alors que les gouvernements ont créé des conditions sociales et fiscales plus avantageuses, nous voyons bien avec l'exemple Ford qu'il ne suffit pas de faire des cadeaux fiscaux et sociaux aux grands groupes, mais il est important de proposer dans quels domaines nous voulons aller pour encourager les investissements nécessaires. Le rôle du politique en responsabilité n'est pas d'attendre le bon vouloir de Ford mais de créer les conditions d'un réel renouvellement industriel lorsque l'existant est défaillant, ce qui n'a malheureusement pas été fait depuis 10 ans et ce qui est malheureusement encore le cas aujourd'hui. Parce que toutes les communes de la Région sont concernées, parce que toute la Région doit être mobilisée, le comité de défense de l'emploi industriel vous remercie Madame Le Maire et chers collègues d'avoir accepté de proposer au vote lors de ce conseil municipal la motion que vous allez nous lire et qui sera votée dans de très nombreux conseils municipaux du Département. L'initiative soutenue auprès de la Région et auprès de son président Monsieur Alain ROUSSET s'impose car son rôle doit être déterminant. Comme l'intersyndicale l'écrit dans un tract diffusé à la population, la détermination des organisations syndicales restera intacte d'autant qu'elles trouveront à leur côté avec la même détermination le soutien actif des collectivités territoriales et tous les élus locaux sur le projet industriel d'avenir.

**Madame Le Maire :** *Lecture de la motion. Pour information, cette motion a été adoptée quasiment dans les mêmes termes dans d'autres conseils municipaux et au conseil de Bordeaux Métropole, vendredi dernier.*

## Motion :

L'annonce brutale de Ford et sa décision unilatérale, sans concertation, de cesser d'investir sur le site de Blanquefort a choqué les salariés de l'usine, les partenaires institutionnels ainsi que l'opinion publique.

Un choc tout d'abord au niveau social : 900 emplois sont concernés sans compter les emplois induits. Sur l'ensemble du département, on imagine les conséquences d'un éventuel scénario catastrophe. La Direction de Ford depuis plusieurs mois n'a jamais fait de réelles propositions concrètes. A l'inverse, les salariés de l'usine ont eu une attitude responsable en formulant des solutions industrielles réalistes.

Ces propositions ont été présentées lors des différents comités de suivi. C'est quelques semaines avant la fin de l'accord-cadre avec les pouvoirs publics que Ford Europe fait volte-face en refusant tout ce qui est proposé et en refusant même de se déplacer sur le site, sous de faux prétextes. Concrètement, Ford n'a aucune raison économique de partir.

En effet :

La Direction a réalisé une étude en 2017, qui a salué la compétitivité du site, puisque celui-ci a gagné plus de 8% d'efficacité, contre 4% en moyenne pour les autres sites. L'entreprise a reconnu que le site de Blanquefort avait de vrais savoir-faire et une réelle technicité.

L'activité peut être maintenue à minima jusqu'à fin 2019 si la Direction accepte une augmentation des volumes de la boîte produite aujourd'hui. En effet, on pourrait fabriquer davantage de 6F35 sans aucun investissement de la part de Ford.

Ford est un constructeur en retard sur le marché européen pour la voiture de demain (voitures électriques, hybrides, autonomes) : il s'agit de véritables opportunités économiques. L'Etat et la Région sont prêts à travailler avec la Direction de Ford à ce sujet. Pourquoi ne fait-on pas participer l'usine de Blanquefort à ces défis de demain ?

Le Maire et le conseil municipal demandent que :

Ford tienne ses engagements pris auprès du gouvernement et maintienne l'activité jusqu'à fin 2019.

Ce délai laisserait le temps nécessaire pour que tous, entreprise, représentants du personnel et pouvoirs publics, puissent travailler ensemble à une véritable stratégie industrielle pour ce site, avec une Direction de Ford réellement engagée et qui travaille enfin en toute transparence.

Une autre information à apporter à votre connaissance c'est que les différentes collectivités publiques qui devaient encore procéder à des versements, compte tenu des modalités de l'accord cadre, ont décidé de bloquer leur paiement, c'est le cas de Bordeaux Métropole qui devait encore verser 680 000 € à la Direction de l'usine. Pour l'instant, tout est gelé, en attendant que cela puisse évoluer de manière positive, ce qui malheureusement ne semble pas être le cas.

## **VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**Madame le Maire :** Une autre motion que nous vous soumettons concerne le compteur LINKY, que nous avons déjà évoqué, et qu'il nous a semblé important de remettre sur table, compte tenu d'un certain nombre d'éléments qui nous remontent de manière assez

régulière au niveau d'autres communes. Je vais laisser la parole à Rose SARLANDIE, qui va vous faire la lecture de cette motion que nous vous proposons.

**Rose SARLANDIE** : Le déploiement du compteur Linky sur notre commune va débuter au second semestre 2018. Déjà certains Haillanais ont fait part à la municipalité de leur refus de la pose de ce compteur. Ces courriers de refus ont été systématiquement portés à la connaissance d'Enedis.

D'autres expriment leurs inquiétudes par rapport aux témoignages d'administrés d'autres communes sur des tensions générées par les interventions d'Enedis et/ou ses prestataires, pouvant aller de la pose forcée au quasi-harcèlement.

Même s'il convient de préciser qu'il n'appartient pas à la commune de s'opposer au principe de l'installation du compteur Linky, le Maire et son conseil municipal considèrent ce type de pratiques comme inacceptables.

Nous demandons donc à ENEDIS de ne pas forcer l'installation chez les particuliers qui ne souhaitent pas ce nouveau compteur.

Nous déplorons, en outre, le changement systématique des compteurs existants, ainsi que la méthode, qui a insuffisamment pris en compte la concertation, l'avis des Français, ainsi que la réalité des compteurs existants, fiables et de bonne qualité, dans un contexte économique difficile (éléments confirmés par le rapport du 15 février dernier de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques). L'approche environnementale, si elle permettra certainement aux nouveaux compteurs une meilleure intégration des énergies renouvelables, est totalement obérée par le gâchis écologique que représente la mise au rebus de près de 35 millions de compteurs dont beaucoup sont encore fonctionnels, et ce dans une période très courte, alors qu'il eut été certainement plus vertueux de procéder à un remplacement progressif au fur et à mesure des pannes et du vieillissement des compteurs actuels.

Afin de lever toute ambiguïté, les élus demandent donc que la procédure d'information soit strictement respectée : à savoir, qu'Enedis doit informer par courrier individuel, 30 à 45 jours avant l'installation programmée, les propriétaires ou locataires des habitations. Cette information devra en outre comporter le nom du prestataire délégué par Enedis.

Les citoyens qui souhaitent refuser le nouveau compteur doivent impérativement être informés de la démarche à engager auprès d'Enedis afin que leur choix soit enregistré et respecté.

A notre niveau, une information complète paraîtra dans le prochain magazine municipal sur ce sujet.

Suite à cette lecture, je vais maintenant m'exprimer au nom du Front de Gauche dont je suis avec mes 3 autres camarades, Jean-Claude CONTE, Philippe ROUZÉ et Erika VASQUEZ. Le Front de Gauche est satisfait de voir ces inquiétudes relatives au compteur LINKY prises en compte collectivement. Nous avons suivi avec une très grande attention les évolutions au niveau national et nous avons constaté, comme vous sûrement, que de plus en plus de communes interviennent pour protéger les habitants qui ne veulent pas de ces installations. Tout ce travail n'aura pas été vain et nous sommes certains que la motion sera appréciée par la population haillanaise.

**Madame le Maire** : *Pour votre information, je ne sais pas si vous avez suivi l'actualité, mais Enedis vient de se faire retoquer à deux reprises et en particulier par la Commission Nationale Informatique et Libertés puisqu'ils ne répondaient pas aux exigences de la*



*CNIL. Je vais aussi vous raconter une petite anecdote rapide. Lors de la manifestation de jeudi dernier, j'ai croisé un collègue de Carole GUERE, conseiller départemental, qui habite une commune où le compteur LINKY a commencé à être déployé et il m'a fait état du harcèlement auquel il a eu droit : ils ont téléphoné au moins six fois chez lui, ils ont réussi à obtenir son numéro de téléphone portable, et au dernier coup de fil, la personne qu'il a eue l'a menacé de faire couper l'électricité s'il refusait l'installation du compteur. Donc voilà le genre de pratiques qui nous remontent du terrain qui nous inquiètent effectivement beaucoup avec la perspective de l'installation de ces compteurs sur la commune à partir de juillet prochain.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Nous n'avons pas voté la précédente délibération, et nous ne prendrons pas part au vote de cette motion pour les raisons suivantes : l'installation de ces compteurs se fait dans le cadre de la loi en application d'une directive européenne du 5 avril 2006, et le remplacement de tous les compteurs doit être fait d'ici 2021. A notre avis, c'est un très mauvais signal envoyé à nos concitoyens, que de leur faire croire qu'il y aurait une démarche à faire auprès d'Enedis pour s'opposer à l'installation de ces compteurs de façon pérenne.*

*Enfin, si certains dont les compteurs sont à l'intérieur de leur propriété ont pu s'y opposer jusqu'à présent, quelles seront les conséquences après 2021 : un relevé payant, comme cela est déjà le cas pour certaines entreprises qui s'étaient opposées au remplacement.*

*Donc dans ces conditions, nous vous demandons de modifier le quatrième paragraphe en remplaçant « et son conseil municipal » par « sa majorité ».*

**Madame Le Maire :** *il n'y aura pas nécessité de modification, car si vous ne prenez pas part au vote, apparaîtra seulement les gens qui auront votés pour, il n'y aura pas de problème de ce côté-là. On ne modifiera pas la motion, on va laisser en l'état.*

**Monsieur CHAIGNE :** *C'est une motion mensongère.*

**Jean Michel BOUSQUET :** *Juste une précision par rapport à ces problématiques de refus de compteurs par la population. Toujours en s'appuyant sur un rapport d'un organisme que l'on ne peut pas taxer de partialité, à savoir l'organisme parlementaire des choix scientifiques et technologiques au Sénat, on relève deux éléments importants : le premier, qui figure dans cette motion, est la partie concertation qui aurait dû être prise différemment. Le deuxième élément, c'est qu'il est clairement pointé qu'il ne voit pas l'intérêt de forcer l'installation du compteur, notamment si on considère le nombre et les causes de ces refus. Le nombre évoqué dans ce rapport est de l'ordre de 150 à 270 000 personnes sur l'échelle nationale, ce qui est minime par rapport au déploiement du compteur, à l'effet sur les énergies renouvelables et sur le pilotage des installations. Cela peut concerner les problématiques d'hypersensibilité électrique touchant un nombre faible de personnes qui peuvent évoquer de façon légitime des problématiques d'incompatibilité médicale. Donc cela reste très limité, et certains motifs sont totalement recevables. Les préconisations de l'Office étaient plutôt de travailler sur des solutions concertées pour accompagner le dispositif de façon positive plutôt que sur une installation forcée, d'autant que cela ne concerne qu'une frange minime de la population et cela ne remet pas en cause l'impact de l'efficacité du compteur LINKY sur les impacts environnementaux tels qu'ils sortent du Grenelle de l'environnement. On entend beaucoup de choses sur le fait que si les compteurs ne sont pas déployés sur l'ensemble de la population, cela va totalement démonter l'objectif, il faut relativiser avec les chiffres et il y a assez de recul au niveau national pour apporter les chiffres d'un rapport de l'office sénatorial du 15 Février dernier.*

**Jean-Claude CONTE** : *Je tenais à souligner à Monsieur CHAIGNE et à son groupe que la directive européenne, oui, elle existe, mais que c'est à titre purement indicatif et parmi les 28 pays de l'Union Européenne et après une décision sur le déploiement des compteurs, huit ont prévu de ne pas les déployer, ou de ne le faire que pour certains consommateurs importants. Il s'agit de l'Allemagne, la Lettonie, la Slovaquie, la Belgique, la Lituanie, le Portugal, la République Tchèque et la Slovaquie. Je ne vois pas pourquoi la France n'en ferait pas partie.*

**Monsieur CHAIGNE** : *Tout simplement parce que la France a transcrit la directive européenne dans une loi.*

**VOTE : 6 personnes qui ne participent pas au vote  
23 POUR**

**Pour ce qui est des communications :**

Je vous informe qu'en application des articles L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 4 Avril 2014 j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

- Nous avons sollicité le service d'accompagnement à la gestion des archives de la Gironde pour une mission d'assistance à la gestion des archives municipales. Le montant de la prestation est de 280 € pour une journée, 150 € la demi-journée et 40 € de l'heure.
- Nous avons mis à disposition à titre précaire et révocable un certain nombre de propriétés communales, tout cela à titre gratuit. Une première mise à disposition pour Monsieur Xavier BRAURE, apiculteur, c'est 20 m2 sur la parcelle cadastrée AT269 qui est propriété de la Ville à des fins apicoles. Cette parcelle est le terrain Edouard.

Un dispositif équivalent au profit de Monsieur Jacques VAILLANT qui est toujours apiculteur pour 100 m2 toujours sur la même parcelle (allée de la Garenne) sur le terrain Edouard

Une autre mise à disposition de 850 m2, toujours sur le même site au profit de Monsieur DARRIET qui est un riverain pour cultiver un potager dans le but d'une consommation privée et de sensibilisation du public scolaire. Monsieur DARRIET en échange de cette mise à disposition reçoit très souvent les élèves de l'école de la Luzerne.

Nous avons accepté sans réserve une indemnité de 60 € proposée par la SMACL suite au sinistre du 6 octobre 2017 avec le véhicule municipal immatriculé AX 114 EF. Cette somme vient compléter une autre indemnité qui avait été déjà perçue pour un montant de 127,70 €.

<b>07/18</b>	<b>DEMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE – DECISION – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT</b>
--------------	--

Rapporteur : Madame Le Maire

**Madame Le Maire** : Nous avons comme je vous l'ai dit en préambule à prendre toute une série de délibérations suite à la démission de Monsieur Jean-Alain BOUYSSOU. Cette démission m'a été transmise officiellement le 27 Février 2018 et a été acceptée par Monsieur le Préfet de la Gironde. Le poste occupé de 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire est devenu vacant. Nous avons la possibilité soit de supprimer ou de conserver le poste d'adjoint

vacant, soit de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire soit à la suite des adjoints en fonction, soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste vacant. Je vous propose que l'on maintienne le nombre d'Adjoints au Maire à huit, et que nous procédions à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le poste au même rang que celui précédemment occupé, celui de 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Nous avons d'abord à voter sur ce premier point.

### **VOTE : A L'UNANIMITÉ**

Je vous propose la candidature de Monsieur ROUZÉ, qui est actuellement conseiller municipal, et je vous propose si vous en êtes tous d'accord de procéder à vote à mains levées.

Y a-t-il des personnes qui s'opposent au vote à mains levées ? NON

Y a-t-il d'autres candidats ? NON

### **VOTE : A L'UNANIMITÉ**

Monsieur ROUZÉ va donc changer de place et venir nous rejoindre et on le félicite pour cette élection.

Monsieur ROUZÉ aura la même délégation que celle qu'avait Monsieur Jean Alain BOUYSSOU et il conservera sa délégation précédente qui était celle à l'emploi.

A l'issue de la démission de Jean Alain BOUYSSOU, nous avons bien évidemment sollicité, dans l'ordre, nos colistiers : Monsieur MASSAT nous a fait savoir le 2 mars 2018 qu'il ne souhaitait pas siéger, Madame LAFEUILLE a fait de même le 6 mars 2018. Le suivant, Monsieur REULET que nous avons aussi sollicité, a lui donné son accord et donc il siègera désormais avec nous dans le groupe majoritaire. Pour information, nous avons choisi de lui attribuer la délégation à l'Agenda 21 ce qui permet de soulager un petit peu Patrick MERIAN qui avait ça sous son « grand chapeau » qui est fort occupé par ses autres missions.

**Philippe ROUZÉ** : *Madame le Maire, avant de reprendre l'ordre du jour, permettez-moi de vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée et de remercier l'ensemble des élus pour leur vote. J'apprécie notamment le vote de l'opposition, je tenais à leur dire.*

<b>08/18</b>	<b>INSTAURATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES</b>
--------------	--

Rapporteur : Madame Le Maire

C'est la suite logique de la délibération précédente, avec l'arrivée de Monsieur REULET et le changement de délégation de Philippe ROUZÉ ainsi que les modifications dans la délégation de Patrick MERIAN, nous vous proposons que Michel REULET siège à la commission n°1 Commission Cadre de vie. Monsieur ROUZÉ siègerait à la commission n°2 – Commission à la population et Monsieur MERIAN siègerait à la commission n°3 – Commission moyens et ressources.

### **VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>09/18</b>	<b>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS</b>
--------------	---

Rapporteur : Madame Le Maire

Comme c'est un vote nominatif, on voulait vous proposer de faire le vote à mains levées si vous en étiez d'accord

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

Nous vous proposons de désigner Monsieur ROUZÉ pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS. Comme un des postes du CCAS devient vacant nous proposons à Madame SEN d'y siéger et nous avons proposé à Madame GUERE de réintégrer le Conseil d'Administration du CCAS qui y siégeait en début de mandat. Sa disponibilité ne lui permettant pas d'y participer, on avait demandé à Eric Fabre de la remplacer, mais ses contraintes professionnelles vont s'alléger très prochainement ce qui va lui permettre de réintégrer le CCAS, donc on vous propose sur cette liste :

Philippe ROUZÉ, Nicolas GHILLAIN, Patrick MERIAN, Carole GUERE, Ulviye SEN et Sophie MEERTENS, qui siégeait au titre de l'opposition.

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>10/18</b>	<b>DESIGNATION DES REPRESENTANTS MUNICIPAUX AUPRES DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS</b>
--------------	---

Rapporteur : Madame Le Maire

Nous avons à nouveau un vote nominatif pour désigner les représentants municipaux auprès de certains organismes et associations.

Est-ce que tout le monde accepte que nous votions à mains levées ?

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

Les modifications qui vont intervenir désormais :

Au FSL et à L'UNCASS, siégera Philippe ROUZÉ.

Idem pour la Mission Technowest.

Pour le PLIE Technowest nous désignons Rose SARLANDIE comme suppléante

A l'Antenne Girondine d'Insertion Philippe ROUZÉ nous représentera

Sur l'Association Jalles Solidarité, Philippe ROUZÉ sera notre représentant titulaire et Anne GOURVENNEC, la suppléante

Sur le Comité de gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, ce sera Philippe ROUZÉ

Idem à la Commission Communale d'Accessibilité Handicapée

Pour l'Aide à Domicile du Haut Médoc, Philippe ROUZÉ nous représentera

Monsieur ROUZÉ deviendrait suppléant de Madame SARLANDIE au Syndicat Intercommunal IME CAT Sud médoc

Nous avons oublié lors d'un conseil municipal précédent de modifier le représentant de l'opposition sur le Comité Participatif des Accueils Enfance Jeunesse, c'est la candidature de Monsieur GADIOUX qui nous a été proposée.

Au Conseil d'Administration du Centre Socio Culturel : Philippe ROUZÉ siégera au collège des élus.

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>11/18</b>	<b>FIXATION DES INDEMNITES DES ÉLUS - DECISION</b>
--------------	--

Rapporteur : Madame Le Maire

Les Adjoints, le Maire et les Conseillers Municipaux délégués, peuvent prétendre à une

indemnité. Cela a amené quelques petits changements au sein du groupe majoritaire où tous les élus sont titulaires d'une délégation, puisque comme je l'avais souhaité en début de mandat nous faisons une différenciation entre les Adjointes qui sont actifs, ceux qui sont inactifs et il en est de même pour les conseillers municipaux délégués. Comme nous avons précédemment un adjoint qui était inactif qui est remplacé par un adjoint actif et que nous avons un conseiller municipal actif qui est rentré, cela nous a amené, puisque l'enveloppe n'est pas extensible à retravailler les taux d'attributions de ces indemnités qui sont fixés sur l'indice terminal de la fonction publique territoriale. Je vous rappelle les taux maximaux qui sont de 55% pour le Maire, 22% pour les Adjointes et 6% pour les Conseillers Municipaux Délégués. Les taux que nous vous proposons seront de 54,33% pour le Maire, 17,44% pour les Adjointes actifs, 9,44% pour les Adjointes inactifs, 5,55% pour les Conseillers municipaux délégués actifs et 2,55% pour la Conseillère municipale déléguée inactive.

**Monsieur CHAIGNE** : *Dans la mesure où le montant est respecté nous n'avons pas de remarque particulière mais nous nous abstenons au vote, cela ne nous concerne pas.*

**VOTE : 22 POUR, M. DAUTRY et Mme MEERTENS POUR, 5 ABSTENTIONS**

<b>12/18</b>	<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE SOUTIEN DU SITE FORD AQUITAINE INDUSTRIE DE BLANQUEFORT (FAI) – ATTRIBUTION – DECISION</b>
--------------	--

Rapporteur : Madame Le Maire

C'est dans la droite lignée de la motion que nous avons votée tout à l'heure concernant FORD, nous considérons qu'effectivement les salariés vont se lancer probablement dans une bataille relativement âpre qui va les amener à se mettre en grève. Donc nous vous proposons, comme nous l'avons déjà fait précédemment, de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Comité de soutien du site FAI de FORD Blanquefort » afin de les aider à passer ce moment difficile. La somme est modeste mais elle n'en est pas moins symbolique.

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>13/18</b>	<b>OPERATION »PASSAGE DE BEL AIR » CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA VILLE DU HAILLAN</b>
--------------	---

Rapporteur : Madame Le Maire

Il s'agit de notre projet de chalets d'urgence qui sont en cours de construction juste derrière le collège Emile Zola. C'est un dossier que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer. Nous avons acquis auprès de la Métropole ce terrain à partir du moment où l'on y installait de l'hébergement d'urgence. C'est un logement, pour ceux qui se promènent dans le parc de Bel Air que vous avez pu voir, sous forme d'un grand chalet en bois, en deux parties. D'un côté, nous avons un logement de type 4 qui comprend 3 chambres avec des sanitaires autonomes permettant d'accueillir des personnes seules qui vivraient en colocation. On espère le moins longtemps possible. L'autre partie du bâtiment est un logement de type 5 destiné à accueillir une famille. Pour ces logements il y aura un accompagnement social qui sera fait avec EMMAÜS. La convention, nous pensions pouvoir la passer aujourd'hui, mais elle est en cours de rédaction et donc pas tout à fait terminée. Je pense qu'elle sera passée au prochain conseil municipal du mois

de mai, et donc aujourd'hui on vous propose de signer cette convention avec l'Etat puisque c'est un logement qui bénéficie du statut de logement social, (c'est du PLAI), ce qui permettra en particulier d'ouvrir les droits à l'APL pour les résidents éventuels de ce logement.

**Monsieur CHAIGNE :** *Vous avez dit que c'était du logement provisoire, c'est combien de temps le provisoire ?*

**Madame Le Maire :** *Cela peut durer plus ou moins longtemps, tout dépend de la situation des personnes en question. Aujourd'hui dans le logement d'urgence que nous avons face du lycée horticole, nous avons une personne qui est déjà là depuis plusieurs mois et elle restera probablement encore plusieurs mois, le temps que sa situation financière puisse lui permettre de prétendre à nouveau à un logement social. Il se trouve qu'elle a des dettes de loyer et tant que ses dettes de loyers ne seront pas purgées, elle ne pourra pas bénéficier d'un logement social. Cela peut durer quelques jours, quelques semaines ou plusieurs mois. C'est très variable selon les situations.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Il n'y a pas de date limite dans le cas de la convention.*

**Madame Le Maire :** *Par contre, c'est toujours un bail qui est renouvelable. On fait un bail sur la durée prévisionnelle de la période sur laquelle on pense que la personne pourra rester mais nous renouvelons le bail si cela est nécessaire. Ces personnes payent évidemment un loyer.*

**Madame GUERE :** *Je voulais préciser que le Département sera au côté de la commune et nous sommes fiers de vous accompagner dans ce projet. Nous passerons au vote en séance plénière, le 5 avril, une délibération pour accorder une subvention conséquente en ce sens.*

**Madame Le Maire :** *Subvention du Département qui se monte, de mémoire, à environ 240 000 €. Pour info, et je vous l'avais déjà dit dans un conseil précédent, nos logements d'urgence n'ont pas désempi depuis le début du mandat, et nous craignons fort que ce genre de situation se reproduise parce que, on le sent bien, même dans une Ville comme le Haillan qui a un revenu moyen au-dessus de celui de la strate, nous avons des concitoyens qui se retrouvent dans des situations extrêmement difficiles.*

## **VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>14/18</b>	<b>RECONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE ASSOCIATIF – DEMANDES DE SUBVENTIONS</b>
--------------	--

Rapporteur : Eric FABRE

Cette délibération concerne la reconstruction d'un club house associatif à destination du foot, chalet qui avait brûlé en février 2017. Après accord avec les assurances, après avoir terminé tout le volet administratif, nous avons commencé à travailler avec l'association ASH football concernant leurs besoins, leurs envies de manière à permettre à ce club de continuer, de se relancer suite à l'incendie. Suite à ce travail, on est arrivé à un plan, une construction de 166 m<sup>2</sup>, le bâtiment sera reconstruit sur l'espace actuel. Dans ce cadre-là, au niveau du financement cette délibération est proposée afin d'autoriser Madame Le Maire à solliciter un soutien financier auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur. On aurait pu le passer plus vite mais la Ligue de foot nous a demandé d'attendre Juillet pour abonder sur un plafond plus

important, au lieu d'avoir un plafond à 20 000 €, on aura un plafond à 24 000 € et auprès d'autres organismes et d'autres collectivités territoriales.

**Carole GUERE :** *Le Département accompagne ce genre d'actions puisque nous avons consacré l'intégralité du Fonds d'Aide aux Communes, soit plus de 50 000 € à la reconstruction pour le chalet du foot.*

**Madame Le Maire :** *Le foot a hâte de retrouver son club house donc on fait tout ce qui est dans notre pouvoir pour aller le plus vite mais nous sommes souvent contraints par les délais administratifs et en particulier par les négociations avec l'assurance.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Au conseil municipal du 29 novembre 2017, dans votre communication, Madame Le Maire, vous avez déclaré, je cite « l'acceptation sans réserve de l'indemnité de 125 028,55 € proposée par la SMACL suite à l'incendie du chalet du foot. Aujourd'hui vous nous annoncez une estimation prévisionnelle pour la reconstruction de 225 000 €. Comment expliquez-vous cette différence ?*

**Madame Le Maire :** *Cela est lié notamment à la vétusté du bâtiment, ce qui est courant quand on a un sinistre chez soi, que l'assureur ne vous rembourse pas au prix du neuf. Ce n'est pas la valeur de reconstruction qui est prise ici, on aurait bien aimé, ou on aurait pu, comme on l'a déjà fait sur d'autres sinistres, faire appel à un expert des assurances mais cela voulait dire que l'on prolongeait à nouveau les délais, or on a bien entendu les attentes du foot pour avoir une reconstruction. Il a fallu faire un choix, c'est pourquoi on n'aura pas la totalité, d'où l'intérêt de solliciter des aides du FFA et du Département.*

**Eric FABRE :** *Sachant également que le bâtiment va être reconstruit : mais je n'ai pas dit reconstruit à l'identique. Le bâtiment devait faire une centaine de m2, celui qui sera reconstruit va faire 166 m2 avec en particulier des locaux de rangement qui vont permettre de dégager des locaux de rangement utilisés par le foot sous les tribunes. Donc quand on voit une salle de convivialité, de bureaux administratifs, la buanderie .... et le local de matériels-réserve qui agrandit considérablement le bâtiment et cela entraîne un coup financier supplémentaire qui s'ajoute au coût de déconstruction du chalet.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Je vous ai simplement demandé de justifier la différence.*

**Madame le Maire :** *Maintenant vous savez tout.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

<b>15/18</b>	<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION DES ARTS PLASTIQUES DU HAILLAN</b>
--------------	--

Rapporteur : Eric FABRE

C'est une délibération que nous avons l'habitude de passer, cela concerne l'aide que l'on peut apporter aux associations dans le cadre de l'utilisation une fois par an d'un bus pour se rendre sur une destination en rapport à leur association. Ici ce sont les Arts plastiques qui se sont rendus au « fonds muséal Labégorre » à Seignosse (40) et qui sollicite une subvention de 375 € (le montant total faisait 750 €), comme d'habitude, une fois par an.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

<b>16/18</b>	<b>ANIMASIA LE HAILLAN 2018 – SUBVENTION DE KEOLIS BORDEAUX METROPOLE</b>
--------------	---

Rapporteur : Eric FABRE

En partenariat avec l'Association Mandora, la Ville du Haillan organise la 6<sup>ème</sup> édition « Animasia le Haillan », le samedi 28 Avril 2018. Keolis Bordeaux a souhaité être partenaire « d'Animasia le Haillan » par le biais d'une subvention de 3 000 € et la mise à disposition d'une navette dédiée reliant le terminus du Tram A, le jour de la manifestation au collège. Dans ces conditions il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tout document pour l'obtention, l'attribution et le versement de la subvention.

**Madame Le Maire :** *Il y a juste une petite coquille dans la délibération, la navette relie le terminus Rostand du Tram A au centre-ville du Haillan. On est ravi de ce partenariat, Keolis avait déjà mis des navettes en place, c'est un public jeune, beaucoup d'adolescents, qui n'ont pas leur permis et à la limite c'est très bien, cela évite que la ville soit engorgée de véhicules. Ils nous ont proposé de soutenir cette manifestation qui fait quasiment doubler la population du Haillan sur une demi-journée, avec des déguisements parfois impressionnants.*

**Laurent DUPUY-BARTHERE :** *Juste une petite précision, les navettes reliant Edmond Rostand à Emile Zola ne sont pas gratuites, elles sont payantes aux tarifs normaux.*

**Madame Le Maire :** *Ceux qui ont leur abonnement doivent valider dans le bus et ainsi n'auront pas de difficulté pour se rendre sur site.*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>17/18</b>	<b>FESTIVAL « LE HAILLAN CHANTE 2018 » - TARIFS - DECISION</b>
--------------	--

Rapporteur : Eric FABRE

Mise en place par la Ville et l'Entrepôt du Festival « Le Haillan chanté » en partenariat avec les associations Bordeaux Chansons, Musiques de Nuit et Voix du Sud du 5 au 9 juin 2018. Cette délibération vise à fixer les tarifs des différents spectacles. Pour information les tarifs n'ont pas bougé, la ville a souhaité que ces tarifs soient attractifs pour des spectacles de qualité qui visent à promouvoir la chanson française. Donc il est proposé d'appliquer la tarification habituelle c'est-à-dire des tarifs en fonction des différents spectacles. Juste une petite précision, le tarif J avec un spectacle particulier, puisque cela concerne le spectacle de Michel Jonaz avec un tarif un peu plus élevé que les autres par rapport aux délibérations habituelles. Donc proposition d'adapter les tarifs d'entrée des spectacles du Festival « Le Haillan chanté ».

**Monsieur CHAIGNE :** *Dans la mesure où ceux sont les mêmes tarifs que l'année dernière, on est d'accord.*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>18/18</b>	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR</b>
--------------	---



Rapporteur : Eric FABRE

Cette délibération vise à permettre à Madame Le Maire de signer la convention de partenariat entre l'association les Restaurants du Cœur et la Ville. C'est une convention entre plus particulièrement l'Entrepôt et l'association « les Restos du Cœur », association qui a pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes. On a trouvé intéressant que l'Entrepôt, à travers sa programmation, soit à même de répondre aux objectifs poursuivis par Les Restos du Cœur, non seulement en favorisant l'accès aux spectacles mais également en permettant un accueil personnalisé de ces publics, en proposant l'accès à certains spectacles mais aussi à de la médiation culturelle lors de ces spectacles par des rencontres d'artistes. En annexe, il y a les spectacles et le nombre de places qui sont mises à disposition des restos du cœur pour ces spectacles.

**Madame le Maire :** *C'est généralement 8 places qui sont proposées. Cela concerne plus particulièrement l'antenne d'Eysines puisque c'est l'antenne dont dépendent les Haillanais qui sont bénéficiaires des Restos du Cœur.*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>19/18</b>	<b>VENTE DE JEUX SORTIS D'INVENTAIRE A LA LUDOTHEQUE</b>
--------------	--

Rapporteur : Eric FABRE

C'est un désherbage qui va être mis en œuvre par la ludothèque, le 16 juin 2018. C'est la délibération qui va fixer les prix qui vont être proposés pour l'achat de ces jeux : 1 euro pour les jeux qui ont coûté entre 0 et 20 €, 2 Euros pour les jeux qui ont coûté 21 à 40 € et 5 euros pour ceux qui ont coûté plus de 40 €. Il y a des renouvellements de jeux, et certains qui sont moins utilisés maintenant sont mis en désherbage comme il y a eu pour la Bibliothèque samedi dernier.

**Monsieur GADIOUX :** *On aurait pu simplement mettre un tarif spécial pour les Haillanais puisqu'ils participent indirectement à l'acquisition de ces jeux.*

**Madame Le Maire :** *Deux raisons pour lesquelles on ne l'a pas fait. La première c'est que le but est de se débarrasser de ces jeux pour faire de la place et pas nécessairement pour faire de l'argent. On aurait pu effectivement mettre une tarification particulière mais en terme de gestion, je ne sais pas si vous avez assisté au désherbage de la bibliothèque les années précédentes, vous avez tout d'un coup une espèce de rush qui arrive. S'il faut que l'on demande un justificatif de domicile à chaque personne qui se présente pour acheter un jeu à 1 euro, on va gaspiller beaucoup de temps et d'énergie pour pas grand-chose. On incite les Haillanais à se lever très tôt et à être parmi les premiers aux portes de la ludothèque le jour de cette vente.*

**Eric FABRE :** *Une remarque, il y a eu des délibérations précédentes pour le prêt de jeux aux extérieurs, qui est payant.*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>20/18</b>	<b>SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DU HAILLAN ET L'UNIVERSITE BORDEAUX II POUR L'ACTION « EVEIL CULTUREL ET PETITE ENFANCE »</b>
--------------	--

Rapporteur : Carole GUERE

C'est une délibération récurrente qui passe chaque année, en accord avec « le Réseau girondin petite enfance » qui permet aux communes adhérentes de bénéficier d'actions de formation, d'animations culturelles et de l'exposition culturelle ludique itinérante qui est présentée aux enfants des crèches et aux scolaires. Les professionnels bénéficient aussi de formations, de séminaires et d'un colloque. Une convention renouvelée chaque année définit ce partenariat, donc nous vous proposons de la repasser cette année. La participation financière des communes est établie selon le nombre d'enfants de moins de 6 ans, et pour la ville du Haillan, cette participation s'élève à 1098 euros. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention telle que jointe à la présente délibération et d'imputer la dépense sur le budget de l'exercice en cours.

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>21/18</b>	<b>PARTENARIAT ENTRE L'ECOLE DE MUSIQUE ET LA CRECHE « les copains d'abord » - CONVENTION</b>
--------------	---

Rapporteur : Carole GUERE

La crèche collective « les Copains d'abord » et l'association « Eclats de musique » souhaitent mettre en place un partenariat pour 2018 dans le but de faire découvrir aux très jeunes enfants certains instruments et bénéficier d'un éveil musical, sachant que les deux partenaires sont dans le même bâtiment, ce qui facilite largement la communication. Il est proposé que cette action puisse se décliner avec l'intervention d'une musicienne sur 4 ateliers d'éveil musical, la visite de l'école de musique et un concert commun de fin d'année. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de partenariat jointe à la présente délibération qui définit les conditions d'intervention, le lieu et le montant de la participation de la commune.

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>22/18</b>	<b>CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE OPERATION D'EFFACEMENT RUE JOLIOT CURIE DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS AUPRES DU S.D.E.E.G.</b>
--------------	---

Rapporteur : Jean-Claude CONTE

<b>23/18</b>	<b>CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE OPERATION D'EFFACEMENT RUE JOLIOT CURIE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AUPRES DU S.D.E.E.G.</b>
--------------	--

Rapporteur : Jean-Claude CONTE

<b>24/18</b>	<b>ENFOUISSEMENT RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE JOLIOT CURIE (entre rue Victor Hugo et Limite de commune avec Eysines) – DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES AUPRES DU S.D.E.E.G.</b>
--------------	---

Rapporteur : Jean-Claude CONTE

Si vous permettez nous allons traiter les 3 délibérations qui concernent la rue Joliot Curie ensemble.

Bordeaux Métropole va aménager en 2018, à la demande de la commune, les espaces publics de la rue Joliot Curie afin de résoudre la discontinuité cyclable existant entre la rue Victor Hugo et la limite de la commune avec Eysines. Il s'agit de poursuivre un aménagement existant sur la commune d'Eysines et d'améliorer la sécurité sur cet axe qui permettra, en outre, d'accéder à la piscine intercommunale du Pinsan.

La ville souhaite, comme nous l'avons déjà réalisé sur d'autres voiries, procéder à l'enfouissement de réseaux électriques basse tension, de l'éclairage public et des réseaux de télécommunications. Ce secteur n'étant pas pourvu, à ce jour, de la fibre optique nous profitons de ces travaux, aussi, pour installer un gainage permettant le passage futur de la fibre.

Le SDEEG assure la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du réseau basse tension via une convention avec Bordeaux Métropole. Il est proposé de transférer de manière temporaire la maîtrise d'ouvrage de la Ville pour les réseaux de télécommunications et d'éclairage public au SDEEG qui nous remettra celle-ci à la réception des travaux. Les montants des travaux s'élèveront environ à :

Enfouissement éclairage public : 73 940,61 € HT

Enfouissement des télécommunications : 50 055,42 € HT

Soit un total de 123 996,03 € HT

Le coût pour la Ville est de 111 996,03 € HT soit 90,3% du montant total. Le SDEEG contribue à hauteur de 12 000 € HT, soit 9,7%.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame Le Maire à signer les conventions et de préciser que les dépenses des travaux sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

**Madame Le Maire :** *Il s'agit des travaux pour la réalisation d'une piste cyclable en site propre sur trottoir qui est exactement sur le même modèle que ce qui existe du côté eysinois. Les travaux devraient démarrer en 2018.*

### **VOTE des 3 délibérations en même temps : A L'UNANIMITÉ**

**Jean-Claude CONTE :** *Une petite précision, quand on aura finalisé les plans avec la Métropole, nous ferons une réunion de l'ensemble des riverains pour qu'ils prennent connaissance de ces aménagements de voirie.*

<b>25/18</b>	<b>VENTE DU BUS MUNICIPAL</b>
--------------	-------------------------------

Rapporteur : Jean-Claude CONTE

Compte tenu de la vétusté du bus municipal, acheté en décembre 2004, et du départ en retraite du chauffeur principal en novembre 2017, nous avons décidé après étude de différents scénarii, de ne pas remplacer le bus ni de poursuivre en régie le service de

transport. Nous avons fait le choix d'assurer ce service par une prestation de service extérieure qui permet plus de souplesse pour les utilisateurs qu'ils soient associatifs ou scolaires. Dès le départ de notre chauffeur, nous avons décidé la vente du bus en décembre 2017 sur Webenchères, au prix de 12 000 €. Aucune enchère n'ayant été réalisée, les sociétés de transport scolaire ont été sollicitées. Une société implantée sur notre commune nous a fait part, le 16 janvier dernier, qu'elle pouvait acquérir ce bus pour un montant de 10 500 € TTC. Lors du contrôle technique, plusieurs réparations sont apparues et devenaient obligatoires. Il a été convenu que la Ville prenait en charge une partie des frais occasionnés par ces réparations (chronotachygraphe) et que Médoc Evasion se chargeait des autres réparations dans leur atelier. Compte tenu de ces éléments, le prix de vente du bus est de 10 200 € TTC. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame Le Maire à vendre le bus municipal à la société Médoc Evasion pour un montant de 10 200 € TTC et à réaliser toutes démarches administratives afférentes, notamment auprès de la Préfecture et d'indiquer que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

**Madame GUERE :** *Juste pour préciser que la vente du bus n'a eu et n'aura aucune incidence sur les sorties de nos scolaires, ce qui était une petite inquiétude, rien ne change, si ce n'est qu'ils acquièrent un peu plus de souplesse.*

#### **VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>26/18</b>	<b>CONVENTION CADRE « TROTTOIRS VIVANTS » AVEC BORDEAUX METROPOLE – VEGETALISATION DES TROTTOIRS ET GESTION DES TROTTOIRS VEGETALISES</b>
--------------	---

Rapporteur : Jean-Claude CONTE

Dans la continuité de la convention « Trottoirs plantés » avec Bordeaux Métropole, cette nouvelle convention intitulée « Trottoirs vivants » décrit et fixe les conditions de réalisation et de gestion des plantations directement en pleine terre, dans des mini fosses de plantations réalisées sur les trottoirs ou au pied des murs.

L'objectif est d'installer la nature dans les zones les plus minérales dépourvues d'aménagements paysagers, mais aussi dans les tissus urbains plus lâches afin de participer à la sensibilisation à la biodiversité en ville, d'y inviter les habitants à se réapproprier leur quartier et y créer une dynamique autour des plantations. Cette végétalisation citoyenne des trottoirs facilitera le bien vivre ensemble et participera à créer du lien social tout en favorisant une meilleure compréhension de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte qui interdit l'utilisation des pesticides nuisibles à la santé. Les termes techniques et financiers de cette opération seront établis dans une convention entre Bordeaux Métropole et la Mairie. La commune étant la seule bénéficiaire de la convention « Trottoirs vivants ». Elle pourra prendre à sa charge la gestion des plantations et/ou autoriser un riverain ou plusieurs à planter, entretenir « un trottoir vivant » soit par arrêté, soit par voie de convention. Bordeaux Métropole est la seule collectivité à pouvoir réaliser les travaux aux frais de la commune. La commune assurera l'interface avec les usagers, veillera à examiner les possibilités en fonction de la largeur des trottoirs et communiquera sur les essences à planter ainsi que sur les modalités d'entretien et de gestion. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention-cadre, d'autoriser Madame Le Maire à signer cette convention-cadre avec Bordeaux Métropole ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Madame le Maire :** *Pour compléter la présentation de Monsieur CONTE, vous avez dû avoir dans vos casiers un petit flyer avec un petit sachet de graines, flyer réalisé avec la*

*mission Agenda 21 et le service communication, qui est en train d'être distribué aux 2 000 foyers de la commune, dont les trottoirs sont en grave. Pour ceux d'entre vous qui avez emprunté la rue du Médoc, récemment, vous avez dû voir au niveau du CTM en arrivant du rond-point du cimetière, sur la partie droite, les aménagements prévus comme ça, c'est-à-dire que les trottoirs n'ont pas été goudronnés jusqu'en limite de propriété. Nous avons laissé ces espaces en grave, ils ont été parsemés de terre et à priori les premiers retours que nous avons des riverains, c'est qu'ils sont très contents de pouvoir fleurir leur pied de mur. L'avantage avec ces graines c'est quand c'est fané, on passe un petit coup de tondeuse dessus et l'année suivante cela repousse et l'on peut remettre des graines si on souhaite enrichir à nouveau son petit massif.*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>27/18</b>	<b>DENOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT D'ACTIVITES « LES GIRONDINS »</b>
--------------	---

Rapporteur : Monique DARDAUD

Nous avons il y a quelques mois délivré un permis d'aménager pour la création d'un lotissement d'activités « Les Girondins » qui se trouve en limite Mérignac/Le Haillan du côté de l'Avenue Marcel Dassault. Dans ce permis d'aménager, il y a une voie qu'il convient de dénommer, et pour continuer dans notre tradition de début de mandat, nous lui avons donné un nom de femme. Donc nous vous proposons Stephanie KWOLEK, américaine née en 1923 en Pennsylvanie, décédée en 2014. C'est une chimiste américaine qui a inventé le poly-paraphénylène téréphtalamide, mieux connu sous le nom de Kevlar, fibre synthétique très résistante, légère et imputrescible qui résiste à la chaleur et à l'élongation, qui est utilisée en particulier pour les gilets pare-balle. Elle a obtenu un prix pour son travail sur tous les polymères. Nous vous proposons de dénommer la voie du lotissement « les Girondins », Stéphanie KWOLEK.

**Madame Le Maire :** *Voilà un nom, pas facile à prononcer, on trouvait que c'était bien de mettre en avant une scientifique qui a fait beaucoup, le kevlar étant très utilisé dans le domaine industriel et aéronautique.*

**Monsieur CHAIGNE :** *En ce jour d'hommage national au Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME, au nom de notre groupe, nous vous faisons une demande d'exception à votre volonté de féminiser les rues en donnant à cette voie le nom d'Arnaud BELTRAME.*

**Madame Le Maire :** *On pourra l'envisager pour une prochaine voirie, si vous le voulez bien. Vous verrez dans la délibération suivante, je fais une exception à la féminisation des noms de rue, on pourra envisager une autre entorse, mais là c'est un peu difficile de le faire sur cette délibération-là.*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>28/18</b>	<b>DENOMINATION DE LA RD 1215</b>
--------------	-----------------------------------

Rapporteur : Monique DARDAUD

En application de la Loi de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le Département et Bordeaux Métropole ont décidé le transfert de compétence à la Métropole de la gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental. Il se trouve que notre route n°1215, que nous appelons traditionnellement Route de Lacanau, traverse les communes d'Eysines, du Taillan Médoc, de Saint Médard

en Jalles et de Saint Aubin du Médoc. Afin d'harmoniser les noms, nous nous sommes mis d'accord et nous vous proposons le nom « original » de Route de Lacanau. Nous vous demandons, donc, de dénommer le tronçon de l'ancienne route départementale n°1215 sur la commune du Haillan, compris entre les communes d'Eysines et du Taillan Médoc : Route de Lacanau.

**Madame Le Maire :** *Ce n'est pas très original, mais comme tout le monde l'appelle comme ça, et que c'est beaucoup plus simple pour tout le monde, il fallait trouver un nom que tout le monde utilisait déjà.*

#### **VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>29/18</b>	<b>BORDEAUX METROPOLE : AMELIORATION DE LA DESSERTE ET TRANSPORT EN COMMUN DE LA ZONE AEROPORTUAIRE DE MERIGNAC</b>
--------------	---

Rapporteur : Monique DARDAUD

Vous avez tous constaté que l'ouest de notre agglomération est un territoire très attractif et sur lequel il y a un fort trafic routier.

Un projet d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone d'activité aéroportuaire depuis Bordeaux Centre et vers le réseau ferroviaire a fait l'objet d'une concertation menée par Bordeaux Métropole entre février 2015 et février 2016. La plupart des avis exprimés ont émis le souhait de doter urgemment la zone aéroportuaire d'un réseau de transport en commun pertinent et performant par sa qualité de services (vitesse, fréquence, capacité). Une enquête publique va donc démarrer et portera sur le projet suivant :

- extension de la ligne de Tram A entre la station « Quatre chemins » et l'aéroport de Bordeaux Mérignac en voie unique sur un linéaire de 5km avec création de 4 nouvelles stations.
- Création d'un Bus de niveau de service performant (BNSP) entre le Haillan au nord c'est-à-dire Edmond Rostand et Pessac Bersol au Sud sur un linéaire de 16km avec la création de 18 arrêts. Cette liaison permettra d'assurer la correspondance avec la Gare de Pessac.
- Création et réaménagement d'équipements dédiés aux modes actifs (piéton et cycles) de long de l'extension de la ligne A du tramway.
- Création d'un parc relais d'une capacité de 250 places au niveau de l'extension de la ligne A du tramway

Ce projet va faire l'objet d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du PLU. La mise en compatibilité du PLU est déjà en cours, nous avons déjà assisté à des réunions, qui n'aura pas un impact majeur en ce qui concerne Le Haillan. Il est donc proposé d'émettre un avis favorable au projet d'amélioration de la desserte en transport en commun de la zone aéroportuaire et de demander que la fréquence et le nombre de tramway sur la ligne A desservant le Haillan-Rostand soient maintenus et non impactés par cette évolution, c'est-à-dire sans dégradation vers le Haillan-Rostand.

**Madame Le Maire :** *Monique Dardaoud l'a rappelé, c'est un projet de l'extension de la ligne A du tram en direction de l'aéroport, mais ce qui est très intéressant, en particulier pour le Haillan, c'est que cela va conduire à une restructuration des transports et notamment la création de cette fameuse radiale, le BNSP, extra rocade. Sur la desserte de l'aéroport, on ne peut être que d'accord, mais clairement nous serons particulièrement vigilants parce que la desserte du terminus le Haillan-Rostand ne se trouve pas dégradée par une trop*

forte fréquence.

**Monsieur CONTE :** *Je souhaiterais faire une remarque sur cette délibération, que je voterai, mais même si nous demandons que la fréquence de la ligne A du tram ne soit pas dégradée. Il est acté la création d'une ligne de niveau BNSP entre le Haillan nord et Pessac Bersol avec les 18 arrêts prévus, l'itinéraire indiqué n'est pas enthousiasmant pour les usagers et usagers potentiels d'une réelle ligne transversale telle que nous le réclamions depuis plus de 10 ans. En effet, on peut noter que cette ligne emprunterait une partie de la rocade et donc n'aurait aucune utilité publique pour le transit automobile dans le quadrant nord-ouest c'est-à-dire Le Taillan, Eysines, Le Haillan, Mérignac pour la zone économique, et Pessac tel que nous avons prévu qu'il y ait cette ligne transversale. Autrement dit, la proposition qui était portée par le Haillan n'a pas été prise en considération ou a été détournée. Les Haillanais, qui tous les jours se déplacent sur ce secteur aéroportuaire, zone économique, apprécieront cette chose là et subiront toujours l'impact des circulations automobiles pour arriver dans cette zone économique, ce qui est dommage. D'autant plus avec la victoire que nous avons eu sur la protection de la piste cyclable dans la question du prolongement de la ligne du tram D, on aurait pu encore demandé cette ligne transversale. Il suffirait de prolonger sur les rues de Venteille, République, Hustin, Victor Hugo qui feraient une transversale nécessaire jusqu'à Eysines, au moins, voire au-delà.*

**Madame Le Maire :** *Pour répondre à Monsieur CONTE, ce qu'il faut savoir, c'est que ce premier bus performant, n'est qu'une première étape. Aujourd'hui, ce qui est prévu sur le déplacement métropolitain, c'est bien que cette ligne soit prolongée au nord et au sud, donc en allant vers Eysines et Blanquefort pour la partie nord et en continuant vers Bègles voir même peut être pour aller sur la rive droite lorsque tous les ponts nécessaires seront construits. Dans l'attente, la priorité était évidemment de desservir la zone aéroportuaire et il fallait au nord pouvoir se connecter, en particulier au Haillan, à un autre transport performant, en l'occurrence le tram A, d'où le choix provisoire de rabattre ce bus au terminus du tram. Cela ne veut pas dire que cela restera comme ça, et clairement vous l'avez évoqué, quand on a ferrailé concernant la desserte de Saint Médard en Jalles, nous étions plutôt partants pour qu'il y ait une prolongation du tram A en direction de Saint Médard en Jalles et je ne désespère pas qu'un jour ce tram soit éventuellement prolongé quelques kilomètres pour aller jusqu'au Cinq Chemins. Ce qui permettrait de raccorder ce fameux bus extra rocade à cet endroit et de faire un vrai pôle multimodal au niveau du carrefour des Cinq Chemins. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est qu'avec l'arrivée du tram D à Cantinole un certain nombre de lignes de bus vont être retravaillées avec TBM, en particulier les lignes 30 et 48 de manière à améliorer la desserte des deux terminus de tram à la fois au nord de la commune sur le tram D et au sud pour le tram A puisque aujourd'hui les dessertes en particulier par la ligne 30 ne sont pas performantes en journée, il faut parfois 40 minutes entre deux bus. Aujourd'hui cet état de fait est lié au fait que cette ligne 30 est en deux morceaux. En retravaillant la ligne 48, on pourrait faire passer la 48 d'un côté, la 30 de l'autre et donc mécaniquement améliorer la desserte. Tout ça va arriver, assez rapidement, puisque l'objectif est que ce nouveau dispositif provisoire soit opérationnel à l'arrivée du tram D en 2020.*

**Jean-Claude CONTE :** *Les élus du Front de Gauche seront très vigilants par rapport à la question des transports car c'est une question cruciale pour le quadrant nord-ouest, le déplacement du nombre de salariés qui travaillent tous les jours et subissent la circulations et les pollutions. Donc c'est quelque chose sur laquelle nous sommes très vigilants et nous en reparlerons et j'espère que les choses iront plus vite, car nous venons de passer 10 ans sans que grand-chose ne bouge dans le sens transversal. Il a fallu*

*batailler pour que la ligne 30 puisse passer sur la rue de la Morandière avec les constructions qu'il y a eu. Je ne désespère pas qu'il y ait un bus sur les autres quartiers des rues de Venteille ....et Victor Hugo.*

**Madame Le Maire :** *Nous sommes bien d'accord et nous continuerons à nous battre pour obtenir le résultat le plus rapidement possible. Le temps administratif et le temps des projets lourds sur une Métropole comme celle de Bordeaux, (mais je pense qu'il en est de même sur les autres métropoles) sont des temps plutôt longs et c'est toujours un peu compliqué à expliquer aux administrés qui sont tous les jours englués dans les bouchons et qui ne comprennent pas que cela n'aille pas plus vite. Nous sommes aussi tributaires de la requalification du fameux boulevard technologique qui nous concerne en partie, sur l'avenue de Magudas et la rue Toussaint Catros. A priori les calendriers qui nous sont donnés, aujourd'hui, par les équipes de la Métropole, en particulier sur l'OIM annoncent les premiers coups de pioche en 2021. C'est à la fois très loin mais finalement rappelez-vous quand on nous a annoncé les premiers trams à Bordeaux, cela nous semblait très loin et finalement, cela fait plus d'une décennie que nous avons le tram et que cela fonctionne bien.*

### **VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>30/18</b>	<b>ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AR50 A BORDEAUX METROPOLE POUR L'IMPLANTATION DE LOGEMENTS D'URGENCE SOCIALE</b>
--------------	---

Rapporteur : Monique DARDAUD

Nous avons déjà parlé de cette parcelle AR50 quand nous avons évoqué des chalets EMMAÜS tout à l'heure, et nous en avons parlé le 15 février 2017, au cours d'un Conseil Municipal où nous avons approuvé l'acquisition par la Ville de la parcelle AR 50, sise Allée de Bel Air, appartenant à Bordeaux Métropole. Il se trouve que sur la délibération nous n'avons parlé que du prix de 60 000 € qui est le prix retenu et il n'y a pas été précisé dans cette délibération qu'il y avait une TVA qui s'appliquait au taux de 5.5%. L'objet de cette délibération est d'approuver l'acquisition de la parcelle AR 50, appartenant à Bordeaux Métropole, pour le prix de 60 000 € majoré d'une TVA au taux de 5.5% et d'autoriser madame le Maire à signer l'acte définitif de l'acquisition de cette parcelle.

**Madame Le Maire :** *Nous ne sommes toujours pas officiellement propriétaire de cette parcelle, nous avons juste bénéficié d'une mise à disposition anticipée de la part de la métropole.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Juste une remarque, on corrige une erreur que vous avez faite lors de la précédente délibération.*

**Monique DARDAUD :** *ce n'est pas tout à fait ça !*

**Madame Le Maire :** *Il me semble que c'est Bordeaux Métropole qui n'a pas signalé qu'il fallait mentionner la TVA.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Dans l'avis des domaines, il était bien précisé que le montant était hors taxe*

**Madame Le Maire :** *Il faut savoir reconnaître ses erreurs, donc on corrige.*



**Monique DARDAUD :** *Ce n'est pas une erreur, j'étais à Bordeaux Métropole, et selon les services avec qui on travaille, ils affectent ou pas la TVA. C'est la Métropole qui nous a demandé de rectifier.*

**Madame Le Maire :** *L'essentiel, c'est qu'on ait pu construire les chalets*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>31/18</b>	<b>APPROBATION DU PERIMETRE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE MULTI-SITES SUR L'OIM</b>
--------------	--

Rapporteur : Monique DARDAUD

Cet OIM de Bordeaux Aéroport a été créé le 25 septembre 2015 par Bordeaux Métropole. Cette zone va accueillir 10 000 emplois dans les années à venir et afin que cette zone fonctionne le mieux possible, il y aura des travaux d'infrastructures conséquents à faire. En parallèle, il y a un certain nombre de terrains qu'il va falloir mobiliser et aménager progressivement pour mettre en place les industries qui devraient s'y installer. Dans un objectif de stabilisation de valeurs foncières face aux risques de spéculation liés aux futures infrastructures, il a été retenu un outil qui s'appelle la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) qui semble être un outil adapté pour constituer des réserves foncières compatibles avec les équilibres financiers des futures opérations. Cela permettra de stabiliser les prix de ces fonciers au prix actuel sachant que la Métropole va faire des travaux d'aménagement. Les zones retenues sont les zones encadrées en rouge sur le plan qui vous a été remis. Nous sommes concernés par deux zones, c'est la zone des Boucheries (le long de Magudas) et la zone qui est au-dessus, c'est-à-dire le secteur Ariane Group. Il faut préciser que cet outil n'impliquera pas l'acquisition systématique par la Métropole à chaque mutation foncière, mais elle permettra à la Métropole d'intervenir si nécessaire. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la création d'un périmètre de zone d'aménagement différé multi-sites pour une durée de 6 ans et renouvelable une fois.

**Madame Le Maire :** *Pour compléter la présentation de Madame DARDAUD, il s'agit d'un outil qui permet de geler à la valeur actuelle le prix de ces terrains en zone économique. Je vais me permettre une petite anecdote, nous avons eu à faire à un propriétaire foncier qui avait vendu un certain nombre de terrains à 15 € le m<sup>2</sup> il y a quelques années et qui lors d'une transaction a fait une déclaration d'intention d'aliéner où le prix avait triplé. Quand nous lui avons demandé comment cela se faisait que le prix ait triplé en quelques années et il nous a répondu : Madame Le Maire, vous m'avez amené le tram ! Donc il s'agit pour la Métropole de ne pas payer deux fois c'est-à-dire de ne pas payer à la fois les aménagements et de ne pas payer ensuite les terrains au prix fort sous prétexte que leur valeur a augmenté parce que nous avons fait des aménagements. D'où les sites qui ont été fléchés, l'un d'entre eux dit des Boucheries est aujourd'hui un site non aménagé qui pourrait l'être dans un moyen terme, d'ici 7 à 10 ans, l'autre zone qui figure en haut à gauche sur le plan inclus vu l'implantation d'Ariane Group mais aussi l'ex site Thales puisque là aussi il y a des travaux de voirie qui sont prévus et bien évidemment on ne souhaite pas qu'il y ait de la spéculation, car quand il s'agit d'acquérir des terrains pour faire de la réserve foncière pour des projets économiques c'est avec l'argent du contribuable que l'on paie.*

*Pour votre information, c'est une nouveauté et nous sommes les premiers en France à faire une ZAD dite métropolitaine. Les ZAD, qui existaient étaient des ZAD d'Etat. Nous allons expérimenter le dispositif.*

## VOTE : A L'UNANIMITÉ

<b>32/18</b>	<b>CHANGEMENT DE NUMEROTATION DES CONCESSIONS PERPETUELLES</b>
--------------	--

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Cette délibération qui concerne le cimetière s'inscrit dans la droite ligne de la délibération qui a été présentée au Conseil Municipal de novembre 2017, et qui constitue un toilettage administratif de l'ancien cimetière. L'objectif est à la fois de remettre en cohérence l'ensemble des concessions entre les titres dont disposent les concessionnaires et ceux dont dispose le service cimetière de la Mairie. Parallèlement, comme nous l'avons évoqué, de reprendre les anciens champs communs et pouvoir les adapter aux concessions temporaires qui, aujourd'hui, est le type de concession le plus demandé. Donc cette délibération vise à reprendre la numérotation des concessions perpétuelles de l'ancien cimetière depuis les concessions n° 1 à la concession n° 506, les renuméroter et tout remettre en cohérence sur notre outil de gestion et sur les documents dont disposent les concessionnaires.

**Monsieur CHAIGNE** : *Juste une petite remarque pour éviter à repasser la délibération. Il semblerait qu'il y ait une erreur dans la 1<sup>ère</sup> ligne de la deuxième page vous avez voulu dire 210 au lieu de 201.*

**Jean Michel BOUSQUET** : *Vous avez raison, il s'agit d'une faute de frappe et je vous remercie de l'avoir corrigée.*

## VOTE : A L'UNANIMITÉ

<b>33/18</b>	<b>MODIFICATION DELIBERATION N°245/2017 – CHANGEMENT D'APPELLATION DE SEPULTURES EN TERRAINS COMMUNS EN CONCESSIONS TEMPORAIRES</b>
--------------	---

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Il s'agit de la deuxième délibération relative au cimetière, comme je l'évoquais tout à l'heure, il s'agit ici de rectifier la délibération de novembre 2017 tout simplement pour prendre en compte les délais de reprise de ces concessions et de ne pas se retrouver dans une situation un peu ubuesque où le type de concession ait été modifié en temporaire et pour lesquels les actions de reprise auprès des personnes précédemment titulaires n'auraient pas été abouties et achevées. Il s'agit simplement de laisser ce délai-là. On se rend compte aujourd'hui, qu'un certain nombre de concessionnaires ou d'héritiers des concessionnaires ne se manifestent pas automatiquement ou sont difficiles à retrouver. Cela permet de régler la situation administrative des champs communs avant de les basculer en concessions temporaires. Donc l'objet de la présente délibération est de décaler la mise en application de la délibération au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et de laisser au service le temps de régler dans les conditions humaines décentes et raisonnables les champs communs existants.

## VOTE : A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

La délibération que tout le monde attend sur la fixation des taux des trois taxes directes locales ainsi que les bases 2018 telles qu'elles nous ont été notifiées.

Pour les bases notifiées 2018 :

- Taxe d'Habitation : 16 819 000 €
- Taxe sur le Foncier bâti : 17 484 000 €
- Taxe sur le Foncier non bâti : 58 900 €

Il s'agit bien des bases et en aucun cas des recettes fiscales.

Il est proposé pour cette année, comme nous nous y sommes engagés, de maintenir les taux stables

- Taxe d'Habitation : 19.97%
- Taxe sur le Foncier bâti : 30.96%
- Taxe sur le Foncier non bâti : 62.35%

Pour mémoire, une partie de la taxe d'habitation bascule d'une recette directe, à une compensation par l'Etat pour le premier tiers 2018.

Je vous propose de voter ces taux, cette année encore

**Madame Le Maire :** *Monsieur BOUSQUET vous l'a rappelé, effectivement nous tenons notre engagement de début de mandat, à savoir : on n'augmente pas les taux. Cela ne veut pas dire, pour autant, pour les Haillanais que cela soit neutre puisque quelque fois, la revalorisation des bases suite à des travaux, peut amener à ce que la Taxe d'Habitation ou la Taxe Foncière augmentent, mais nous n'augmentons pas les taux, c'est important de rappeler notre engagement.*

**Monsieur CHAIGNE :** *J'ai tout d'abord une question : comment pouvez-vous m'expliquer que les bases notifiées pour le foncier non bâti aient baissé en 2017, et qu'elles augmentent fortement en 2018 ? Je peux comprendre qu'elles baissent car plus on construit, moins il y a de foncier non bâti mais comment peuvent-elles augmenter ?*

**Jean-Michel BOUSQUET :** *Les bases nous sont directement communiquées par les services fiscaux et ils ne nous communiquent pas les modalités de calcul.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Si je reprends les chiffres en 2016 : 48 787 €, en 2017 47 600 €, en 2018 elles sont de 58 900 €.*

*A-t-on annexé une partie d'Eysines ?*

**Jean-Michel BOUSQUET :** *Parmi les éléments, on a la possibilité d'éléments bâtis démolis qui basculent de non bâtis en bâtis, mais aujourd'hui je ne saurai vous dire les modalités de calcul*

**Madame Le Maire :** *On va poser la question aux services fiscaux, mais je ne suis pas sûre d'avoir des réponses.*

**Jean Michel BOUSQUET :** *A ce jour au même titre que la notification des titres des bases sont notifiées par les services fiscaux qui ne nous communiquent pas comme chaque année les éléments de détails si ce n'est en Commission Communale des Impôts Directs sur une partie mais ils ne touchent pas le foncier non bâti et nous leur poserons la*

*question et sous réserve de leur réponse, je me ferai un plaisir de vous la transmettre.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Nous voterons contre cette délibération, même si vous n'augmentez pas les taux, compte tenu d'une part de l'augmentation des bases (au total + 3.43%) avec +2.64 % sur la taxe d'habitation, 4.14% sur le foncier bâti et 23.70% sur le foncier non bâti et d'autre part, compte tenu du niveau d'imposition de la commune, il aurait été possible de baisser légèrement les taux pour neutraliser l'impact pour le contribuable de l'augmentation des bases.*

**Jean Michel BOUSQUET :** *Pour revenir un petit peu sur ce que nous avons déjà évoqué, lors du vote du budget, 2 choses : la première, c'est qu'à ce jour une partie de l'évolution de la taxe d'habitation ne fait pas l'objet d'une quelconque évolution des bases compensée sur celles de l'année dernière et la deuxième chose, c'est que ces éléments de recettes sont adossés à un budget et à des dépenses. Il ne s'agit pas d'une revalorisation comptable des bases qui est autour de 1%, et l'évolution physique des bases correspond à une population et à des services qu'il nous faut financer avec le budget actuel. Si vous reprenez le compte administratif de l'année dernière et des perspectives que nous avons expliquées lors du vote du budget principal 2018, quelques éléments font apparaître une érosion de notre épargne brute et de notre épargne nette qui correspond à notre capacité à faire face aux aléas et en quelque sorte ce qui nous reste à la fin de l'exercice. Donc avec ce qui nous reste aujourd'hui, nous assurons les services et prenons en compte l'évolution des populations. Ce que vous évoquez, à savoir baisser les taux, ne nous voilons pas la face, cela correspond à 2 éléments possibles, le premier c'est la baisse de la qualité des services offerts par la municipalité car avec les évolutions de la population, nous ne sommes pas à population constante. La population évolue, les dépenses évoluent et les recettes évoluent. Donc les miracles, je n'y arrive toujours pas, j'ai beau essayer cela ne marche pas, la magie non plus, donc il faut, pour maintenir la qualité des services, faire suivre les dépenses et les recettes. Le deuxième point, si l'on veut rechercher des recettes ailleurs, il faut augmenter les tarifs de nos services. Ce n'est pas le choix qui a été fait avec le vote des tarifs qui avaient été votés en 2016.*

**Monsieur CHAIGNE :** *C'est votre politique, nous ne la partageons pas.*

**Madame Le Maire :** *Il faudra nous dire quels sont les services que l'on supprime, on revient toujours au même débat.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Quand on sera à votre place, on vous montrera.*

**Madame Le Maire :** *Cela ne risque pas d'arriver avant un petit moment, souhaitons-le. Je vous rappelle que nous avons perdu en DGF environ 800 000 € donc simplement la baisse des aides de l'Etat sur du fonctionnement ou de l'investissement justifie que l'on ne baisse pas les impôts. C'est une remarque extrêmement démagogique puisque vous qui assistez très régulièrement au Conseil de Bordeaux Métropole, vous avez dû voir qu'à la Métropole, on n'a pas baissé les taux, pourtant la situation financière de la Métropole est plus que saine, et ce n'est pas le choix qui a été fait par la majorité qu'à priori vous soutenez.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Ici, nous sommes au Haillan.*

**Madame Le Maire :** *Certes, mais bon cela permet d'avoir des éléments de comparaison.*

**Monsieur GADIOUX :** *Juste une petite précision, vous indiquez tout à l'heure, les*

conséquences pour les Haillanais se traduiraient par une hausse de la fiscalité s'ils font des travaux. Je ne suis pas d'accord avec vous. De façon systématique, compte tenu de l'augmentation de la base, toute personne qui habite au Haillan aura une augmentation de sa pression fiscale qu'elle réalise ou non des travaux. D'autre part, compte tenu de la baisse de la DGF, nous avons effectivement perdu de la DGF mais la compensation a été à peu près à l'euro constant et sur le prochain budget, la compensation de la taxe d'habitation, à savoir ce que l'on va perdre, sera compensé sur la base de cette année, donc aujourd'hui, en gros on n'a guère perdu grand-chose.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Quelques précisions complémentaires : la première relative à l'évolution de la DGF. Si on regarde effectivement l'évolution des recettes de la Ville, elles ne se sont pas tassées de 800 000 € parce que l'évolution mécanique, physique des bases, c'est-à-dire les populations qui sont arrivées, elles, ont compensé, ce n'est pas l'Etat qui nous a versé ce que l'on a perdu en DGF. Les recettes de l'Etat ont baissé de 700 000 €, cela apparaît sur la rubrique correspondante des budgets depuis 2014. Effectivement, nos recettes ont évolué depuis mais notre population a évolué aussi en parallèle. Nos recettes ont évolué en fonction de la population, nos dépenses ont évolué au gré de l'évolution de nos recettes qui ont compensé les 800 000 € de perte des services et de l'évolution des coûts auxquels nous sommes assujettis. Je ne parle même pas des normes que nous impose l'Etat, et qui évoluent au quotidien. Les éléments des textes ainsi que les évolutions de population, il a fallu ces recettes-là, pour financer les services, et puiser dans les économies faites par la ville. Les 800 000 €, le trou y est à périmètre constant. Si on raisonne à périmètre non constant la situation est différente. Il n'y a eu aucune compensation de ces 800 000 € si on raisonne à périmètre constant. Regardez sur les lignes comptables.

Le deuxième point sur la compensation de la taxe d'habitation, certes elle est compensée à l'euro l'euro sur 2017, pas 2018. Donc on part sur la base de l'année dernière, effectivement on ne perd pas mais l'évolution et la dynamique des bases n'est absolument pas assise. Si elle existe dans l'évolution des bases, elle ne se traduira pas en recettes sur la part de la taxe d'habitation. Il faut bien intégrer que les coûts pour la Ville, le budget que nous dépensons, est une réalité. Aujourd'hui les coûts auxquels nous devons faire face pour assurer ces services-là évoluent. Assez peu de coûts aujourd'hui, si on excepte les coûts du gaz, ne baissent, cela veut dire que les couts pour la ville à périmètre constant augmentent. Donc cela correspond à des dépenses et à des services. Un dernier point sur la partie évolution du coût à la construction, les indices du cout à la construction aujourd'hui repartent en flèche ce qui va impacter nos coûts de fonctionnement et nos coûts d'investissements sur tout ce qui est bâti. Ce n'est pas aussi neutre que cela apparaît aujourd'hui, mais quand on regarde toutes ces petites briques, tous ces petits éléments, ce sont des coûts à supporter qui n'apparaissent pas dans les bases budgétaires ni même dans les articles mais qu'il faut observer et qui correspondent à la revalorisation logique des bases par l'Etat et aux dépenses supplémentaires auxquelles nous devons faire face. Le dernier point, ce sont les textes qui s'imposent aux collectivités, qui sortent quotidiennement et auxquels nous devons faire face sans pour autant disposer de la moindre recette complémentaire de l'Etat.

**Monsieur CHAIGNE** : Juste une petite précision, lors du vote du budget, je vous ai fait remarquer que le total de vos dotations et participations qui inclut la DGF, les dotations de la Métropole, ont augmenté de 100 000 €. Ne nous parlez pas que de la baisse de la DGF, les dotations et participations ont augmenté de 100 000 €.

**Jean Michel BOUSQUET** : Là aussi il s'agit d'un certain nombre de mécanismes comptables. Je ne vous ai pas dit que toutes les dotations avaient baissé. Les dotations

*de la Métropole, non. Les attributions de compensation informatique, les attributions de compensation liées aux compétences espaces verts, les attributions de compensation liée au transfert de compétence à la Métropole sont des augmentations effectives des compensations mais nous ne sommes pas à périmètre constant. Quand on prend les chiffres bruts, c'est une chose, quand on compare à périmètre constant, il n'y a pas de miracle, si une recette nous arrive de façon impromptue ou que quelqu'un nous donne sans compensation, vous pensez bien que cela se saurait. Aujourd'hui si l'ensemble des communes de France monte au créneau, l'évolution à la baisse des dotations de l'Etat ainsi que les situations critiques de certaines communes, et pour avoir assisté au Congrès des maires au mois de novembre, je peux vous assurer qu'il n'y a aucun clivage politique sur ce débat et que nous sommes loin d'être les plus mauvais gestionnaires. A ce titre-là, il faut que nous soyons responsables dans une logique durable et pérenne dans un contexte, tel que je vous le décris, il n'y a pas de secret, de miracle quand on prend les lignes comptables, il y a des bascules de lignes mais il n'y a pas de miracle.*

**Monsieur GADIOUX :** *Pour résumer il ne faut pas tenir le discours et communiquer sur le fait que les Haillanais n'auront pas d'augmentation de leur pression fiscale foncière. Moi c'est ce qui me gêne : oui on ne touche pas aux taux mais il ne faut pas se dire qu'aucun Haillanais ne verra sa taxe foncière augmenter.*

**Madame Le Maire :** *On n'a jamais dit ça Monsieur Gadioux, vous pouvez reprendre ce que l'on a dit, on n'a jamais dit ça. On vous a simplement dit que l'on ne touchait pas aux taux.*

**Monsieur GADIOUX :** *Peut-être ici mais il ne faut pas le dire ni le porter ailleurs lors de réunions publiques.*

**Madame Le Maire :** *Mais je n'ai aucune raison de le porter ailleurs. Moi ce qui m'intéresse c'est Le Haillan et je vous le dis on ne touchera pas aux taux. Et s'il y aura une augmentation des bases quand même, cela ne sera pas lié à la municipalité.*

**Jean Michel BOUSQUET :** *Monsieur GADIOUX, lors de réunions publiques, je mets une attention particulière à toute communication ainsi que dans cette assemblée. Il a toujours été très clair que les taux ne seraient pas augmentés par la municipalité et la deuxième chose, je pense qu'il ne faut pas prendre les Haillanais pour des idiots, ils ont largement compris la situation et ils sont capables pour leur grande majorité de comprendre et de lire leur feuille d'impôt et de comprendre où les taux augmentent et où ils ne le font pas. Pour la ville du Haillan, ils n'augmentent pas depuis de nombreuses années !*

**Monsieur GADIOUX :** *C'est sûr qu'ils savent lire leur taxe foncière et leur taxe d'habitation et lorsque l'on communique sur le fait que les taux n'augmentent pas et lorsque vous avez au mois d'octobre/novembre les feuilles qui arrivent, il y a toujours du plus, il faudrait leur expliquer, et je ne suis pas sûr que la majorité de nos concitoyens connaissent le système de l'augmentation et de la notification des bases par l'administration fiscale.*

**Jean Michel BOUSQUET :** *On va faire court, ce qu'ils ont bien compris par contre c'est que la qualité du service proposée par la Ville du Haillan était d'un niveau très appréciable et très appréciée mais qu'effectivement on a aussi les allergiques à l'impôt. Beaucoup de Haillanais sont conscients que certes les impôts sont une chose mais que, derrière, la qualité du service ramené au volume de l'impôt fait que nous avons la chance de vivre dans une commune agréable.*

**Madame Le Maire :** *Monsieur Gadioux, je ne sais pas où vous nous avez entendu dire que les impôts n'augmentent pas, on fait toujours très attention à ça, on dit que les taux n'ont pas augmenté et que nous avons effectivement tenu nos engagements qui était de dire que nous ne toucherions pas aux taux. Ce que nous avons fait puisque les taux n'ont pas varié vous pourrez reprendre toutes les délibérations. D'autre part une partie des Haillanais va être dégrevée de la taxe d'habitation donc leur pression fiscale va diminuer.*

**Monsieur GADIOUX :** *Pas par une délibération municipale.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Pas grâce à vous, vous l'avez critiquée.*

**Madame Le Maire :** *Bien sûr que je l'ai critiquée et je continue à la critiquer car je pense que l'on se moque du monde, qu'à un moment il faut payer les choses. C'est comme quand on choisit d'acheter cher sur la Métropole on s'économise les allers retours en voiture et on évite l'usure de sa voiture et on ne paye pas l'essence. Acheter une maison à Castelnau ou au fin fond du Médoc pour payer moins cher, c'est une chose. Mais on va finir par payer quand même car on va remplacer sa voiture 2 fois plus rapidement et que tous les mois, il y a un quart du budget qui va partir dans l'essence. Il ne faut pas se leurrer si vous voulez du service à un moment il faut payer, on n'a jamais vu des services gratuits. Je pense qu'on ment aux Français quand on leur dit qu'en les dégrevant de la taxe d'habitation, ils ne paieront plus c'est une illusion. C'est aussi simple que ça.*

**VOTE : MAJORITE MUNICIPALE 22 VOIX POUR**

**M. DAUTRY et Mme MEERTENS : 2 ABSTENTIONS**

**LE HAILLAN MERITE UN VRAI CHANGEMENT : 5 VOIX CONTRE**

<b>35/18</b>	<b>PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE COALA - APPROBATION</b>
--------------	---

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Il s'agit du premier protocole transactionnel que je vous propose sur les marchés Publics. Il s'agit d'un marché conclu en 2017, pour l'achat de jeux pour les écoles maternelles du centre et des Tazuzins. Le chantier prévoyait une réception des travaux en Août 2017, la société prestataire, en l'occurrence la société COALA qui n'est pas fabricant mais distributeur et installateur de ces jeux, a rencontré de grosses difficultés avec le fabricant, et n'a pu recevoir les jeux que très tardivement. La réception ayant été prononcée le 23 novembre 2017. Le marché, comme l'ensemble des marchés publics prévoit des pénalités de retard pour la mise en place de ces jeux. Sur un marché de 20 000 €, le calcul des pénalités si elles étaient appliquées au sens strict du terme se montaient à 14 000 € pour le prestataire, supportées exclusivement par l'installateur, à savoir un PME locale. Au vu à la fois de la situation, à savoir qu'il ne s'agit pas d'une erreur manifeste de l'entreprise dans son organisation mais d'un élément extérieur via leur fabricant, au vu aussi de la réalité juridique qui fait que le montant des pénalités était manifestement disproportionné par rapport au montant réel du marché, il nous a paru opportun de faire en sorte qu'une partie des pénalités soit appliquée compte tenu du retard que nous avons vécu sans pour autant mettre en péril la société concernée en tenant compte de l'ensemble des facteurs internes et externes et de ramener les pénalités de 14 000 € à 7 000 €. Le principe du protocole d'accord qui a la grande vertu d'être totalement clair et transparent, permet de mettre à plat la réalité, l'argumenter et valider une modification de ces pénalités de retard sur ce marché. En contrepartie, puisqu'il s'agit d'un protocole transactionnel avec contrepartie la société COALA valide et accepte le versement de ces 7 000 € de pénalités sans enclencher à son tour d'actions contre la Ville pour application de pénalités abusives

avec les délais que cela peut apporter et les charges administratives et juridiques auxquelles nous sommes soumis sans aucune certitude du résultat économique. Il est proposé de valider le protocole transactionnel et d'autoriser Madame Le Maire à le signer.

**Monsieur CHAIGNE :** *Nous avons encore un petit problème avec la rédaction de la délibération, parce que 70 jours à 100 € cela n'a jamais fait 14 000 €. En regardant bien, j'ai réussi à comprendre que vous disiez qu'il y avait certainement 2 lots mais si c'était précisé dans la délibération cela serait beaucoup plus clair.*

**Jean Michel BOUSQUET :** *Effectivement, il s'agit de 70 jours effectifs appliqués à deux marchés de lot. C'est quelque chose qui peut être rajouté dans la délibération, si vous le souhaitez, qui figure dans le protocole transactionnel.*

#### **VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>36/18</b>	<b>FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) – AFFECTATION DE LA DOTATION 2018 – DECISION - AUTORISATION</b>
--------------	---

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Comme chaque année, le Département aide les communes dans leurs dépenses d'investissement et d'équipement par canton, avec un montant sur le canton de Mérignac<sup>1</sup>, qui regroupe Mérignac et Le Haillan, validé à 140 811 €. L'objet de la présente délibération est d'affecter la dotation 2018 à des travaux réalisés par la Ville du Haillan sur l'année 2018 inscrits au budget et suffisamment avancés pour être effectivement réalisés. Il est proposé d'affecter la dotation du Département au titre du FDAEC cette année à la réalisation des travaux sur l'Espace La Sablière liée aux associations dont les travaux devraient être réalisés cette année. Il y a une petite astuce sur le projet de délibération que vous n'avez pas manqué de relever, c'est le montant effectif pour lequel nous n'avons pas le montant à l'euro près. Il sera dans tous les cas, légèrement supérieur au montant 2017, qui s'élevait à 51 462 €, donc à quelques euros près, il sera légèrement au-dessus, le montant ne nous ayant pas été communiqué. Il s'agit d'un calcul et non d'un arbitrage, pour lequel le montant sera communiqué très prochainement, je ne l'ai pas ce soir.

**Madame Le Maire :** *Des travaux à la Sablière qui devraient démarrer cet été pour une durée de 6 mois et on remercie le Département, bien évidemment de nous soutenir dans ces investissements qui vont être profitables aux associations.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Nous voterons pour cette délibération même si nous n'avons pas l'habitude de signer des chèques en blanc, mais j'ai bien noté que la subvention sera au moins au même niveau que celle de l'année dernière.*

**Jean Michel BOUSQUET :** *Il y a un minimum garanti.*

**Carole GUERE :** *Le Département vous remercie de la confiance que vous lui accordez.*

#### **VOTE : A L'UNANIMITÉ**



<b>37/18</b>	<b>MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF « LA SOURCE » AU HAILLAN</b>
--------------	---

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Il s'agit de la mise à disposition d'un adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe qui interviendra à temps plein au sein de l'EPA « La Source » pour assurer les missions de service public. Il s'agira sous la responsabilité de la responsable de la structure, de coordonner et mettre en œuvre les activités d'animation s'inscrivant dans les orientations de l'EPA, d'intervenir dans le cadre de l'animation de quartier et du développement social urbain. Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser la mise à disposition auprès de l'EPA, à compter du 15 avril 2018, d'un adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 36 h hebdomadaires pour un an et d'autoriser Madame le Maire à signer avec l'établissement public concerné, la convention de mise à disposition.

**Madame le Maire :** *C'est une délibération récurrente, que nous passons tous les ans, il s'agit d'un animateur, en l'occurrence.*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>38/18</b>	<b>DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A PASSER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TERRITORIAL</b>
--------------	--

Rapporteur : Daniel DUCLOS

C'est l'EPA « La Source » qui mettra à disposition un de ses agents auprès de la municipalité à compter du 30 avril 2018 pour un an, un agent psychologue qui interviendra à temps non complet au sein du LAEP pour 456 heures par an et assurera les fonctions d'accueillant sous la responsabilité de la responsable de la structure. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame Le Maire à signer avec l'établissement public la convention de mise à disposition.

**Madame Le Maire :** *Même chose mais en sens inverse.*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>39/18</b>	<b>MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>
--------------	---

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Il est proposé au Conseil Municipal de décider la création des postes suivants au 1<sup>er</sup> avril 2018 :

- Un poste d'Adjoint technique à temps complet
- Un poste de rédacteur à temps complet

Et de préciser que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours et les suivants

**Monsieur CHAIGNE :** *A quoi cela sert de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet lorsque vous en déclarez 28 au cadre budgétaire et qu'il y en a 25 de fournis, et que je n'en trouve que 24 sur le tableau des effectifs que vous venez de me transmettre ?*

**Madame Le Maire :** *On regardera plus attentivement.*

**Monsieur CHAIGNE :** *J'ai plein de remarques sur ce modèle-là. Pour être plus complet, à quoi cela sert d'avoir 201 emplois au cadre réglementaire alors que vous en avez 159 de comblés ? J'ai aussi constaté que celui que j'avais qualifié à l'époque d'emploi fictif sur le tableau était mentionné à temps complet. Or il me semble que cette personne était à mi-temps.*

**Madame Le Maire :** *Oui, mais il est passé à temps complet.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Depuis quand ?*

**Madame Le Maire :** *Il y a quelques mois de cela.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Cela m'a échappé, mais j'ai plein de remarques sur le même topo, je crois qu'une journée de travail sera nécessaire.*

**Madame Le Maire :** *On regardera cela avec Daniel DUCLOS et Jean Michel BOUSQUET et l'on se consacrera, si vous le souhaitez, un petit moment pour pointer tout cela tranquillement. Le poste de rédacteur correspond à la réussite au concours, ce qui est une bonne chose.*

**Carole GUERE :** *Monsieur CHAIGNE, que vous-même et vos colistiers depuis de nombreuses années, vous ne vouliez pas comprendre les modifications des tableaux des effectifs de la fonction publique territoriale c'est un fait, c'est même plus qu'un fait, c'est devenu une tradition qui nous fait sourire ou pas en fonction de vos remarques. Ce que je trouve navrant, c'est que dans vos discours la notion de l'humain n'apparaît jamais. Vous savez l'humain, ce sont nos agents, des femmes et des hommes dont on veut décrier l'image, et je ne vous parle pas non plus de la fonction publique hospitalière qui est dans un état déplorable. Ces femmes et ces hommes, qui en dépit des restrictions budgétaires assurent au quotidien dans notre commune comme dans les autres communes et collectivités, un service à la population car ce sont des gens qui ont encore la notion de service public rendu à la population. Service à la population, ce n'est pas rien ! Donc vous vous voyez des chiffres, vous voyez des effectifs, moi j'y vois de l'humain que je tiens à saluer et j'aimerais bien dans votre discours qu'un jour ou l'autre, vous posiez la question de savoir si par des discours comme les vôtres, on ne sera pas obligé lors d'un conseil municipal de voter une motion comme on l'a fait pour FORD pour défendre les emplois de nos agents.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Je voudrais simplement vous répondre, Madame GUERE, que je ne parle jamais des personnes, que je parle des emplois et dans ce cadre-là des emplois budgétaires. J'ai été fonctionnaire d'Etat, pas Territorial et que pendant une petite partie de ma carrière professionnelle j'ai géré aussi des effectifs et je sais ce que c'est que des emplois réglementaires, des emplois pourvus et des emplois non pourvus. Donc arrêtez de me prendre pour un imbécile sur ce sujet et le sujet est suffisamment grave pour ne pas en sourire et cela ne m'amuse pas de vous interpellé à chaque conseil municipal sur ces tableaux qui sont incompréhensibles.*

**Madame Le Maire :** *On ne vous prend pas pour un imbécile, Monsieur CHAIGNE, vous nous avez déjà dit cela, ce n'est pas le but. Mais on a l'impression que c'est un os que vous rongez en permanence, et que vous vous arrêtez uniquement à ces histoires d'ouverture – fermeture de postes alors que, comme l'a très bien dit Carole GUERE,*

*derrière, il y a des agents qui travaillent et on ne s'amuse pas, nous non plus, à ouvrir des postes pour le plaisir de les ouvrir. Si on le fait, c'est qu'il y a une nécessité : nous avons un service à rendre à la population et nous sommes particulièrement vigilants à faire attention au moindre euro dépensé. Vous l'avez vu, quand on a décidé de ne pas remplacer le chauffeur du bus, cela a été un choix. On vous l'a déjà dit, on se pose ces questions-là à chaque fois qu'un agent quitte la collectivité que ce soit pour la retraite ou parce qu'il mute sur une autre collectivité. Oui on s'interroge, et on ne le fait pas pour le plaisir, on le fait parce que l'on en a besoin et que nous sommes comptables des deniers publics et nous le faisons avec responsabilité.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Ce que je vous reproche, Madame Le Maire, c'est d'ouvrir des postes alors qu'il y en a plein qui sont vacants.*

**Madame Le Maire :** *Ce n'est pas le cas, mais quand bien même ? Qu'est-ce que cela change ? Cela n'a aucun impact budgétaire. C'est cela que vous ne comprenez pas, Monsieur CHAIGNE, il vaut mieux que l'on en ait. Si on a besoin de recruter, cela nous permet d'avoir la case dans laquelle on peut mettre la personne qui va ensuite assurer le travail. Cela n'a aucun impact budgétaire, c'est cela que vous ne semblez pas comprendre.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Avoir autant de postes vacants, cela ne sert à rien !*

**Madame Le Maire :** *Peu importe, il faudra alors en fermer un certain nombre, et on le fait régulièrement mais la question n'est pas là ! La question est de savoir qui on met pour faire un certain travail et combien cela coûte. La case dans laquelle on met cette personne, n'a aucune incidence budgétaire. Et c'est cela que vous ne semblez pas intégrer.*

**Monsieur BOUSQUET :** *Le nombre de postes pourvus et le nombre de postes ouverts : l'objectif est aussi d'avoir une certaine souplesse. Vous n'êtes pas sans connaître le nombre de grades qui existent et de filières dans la fonction publique territoriale, cela ouvre une certaine marge de manœuvre, cela permet de recruter sans avoir à faire un gymkhana au conseil municipal. Mais c'est vrai, comme le dit Madame le Maire, cela n'a aucun impact budgétaire et si, à la marge, un toilettage pourrait peut-être être fait, cela n'apportera pas un centime sur la collectivité et cela ne nous apportera ni souplesse, ni satisfaction ni une quelconque amélioration juridique dans notre situation et aujourd'hui, comme l'évoquait Madame Le Maire, les services des ressources humaines travaillent sur l'évolution des logiciels, l'évolution lourde des réformes de l'Etat ou le PPCR, qui à ce jour prennent beaucoup de temps et où la priorité est mise, plutôt que sur un toilettage de tableaux. Il y a aussi la gestion de priorités avec une préoccupation omniprésente des deniers publics.*

**VOTE : MAJORITE MUNICIPALE 22 VOIX POUR  
M. DAUTRY et Mme MEERTENS : 2 POUR  
LE HAILLAN MERITE UN VRAI CHANGEMENT : 5 ABSTENTIONS**

<b>40/18</b>	<b>REVALORISATION DE LA PRIME ANNUELLE ATTRIBUEE AUX AGENTS TITULAIRES, STAGIAIRES ET CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DE LA VILLE DU HAILLAN</b>
--------------	---

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Comme chaque année, il convient de délibérer afin de fixer le montant de la prime annuelle versée aux agents, conformément aux dispositions de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984. Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de la prime annuelle attribuée au personnel municipal pour l'année 2018 à 1 410 € bruts, de préciser qu'elle sera versée semestriellement à raison de 50% en juin et 50% en novembre de chaque année civile, dans chacun des trains de paie respectifs pour tous les agents concernés, de préciser que la prime sera versée à l'ensemble des personnes titulaires, stagiaires et non titulaires contractuels de droit public (excepté les collaborateurs de cabinet, conformément à la réglementation), que la prime sera versée sur la même base, mais au prorata du temps de service au personnel rémunéré à l'heure assurant un service régulier, aux vacataires des Accueils de loisirs qui auront effectué un minimum de 45 vacances sur l'année considéré, soit 405 heures, de fixer le montant de la prime pour les Assistantes maternelles à 705 € bruts pour l'année 2018 et de préciser que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'année en cours.

**Madame Le Maire :** *Simplement pour compléter la présentation de la délibération par Daniel DUCLOS, j'aimerais pouvoir faire plus pour le personnel mais malheureusement, les contraintes budgétaires ne me le permettent pas. Nous faisons un petit effort, c'est ce qu'aujourd'hui nos finances nous autorisent, j'aimerais faire plus, j'aimerais payer mes agents bien plus que je ne les paye aujourd'hui compte tenu du travail qu'ils réalisent.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Nous nous abstiendrons toujours pour les mêmes raisons, en ce qui concerne les assistantes maternelles.*

**VOTE : MAJORITE MUNICIPALE 22 VOIX POUR  
M. DAUTRY et Mme MEERTENS : 2 ABSTENTIONS  
LE HAILLAN MERITE UN VRAI CHANGEMENT : 5 ABSTENTIONS**

<b>41/18</b>	<b>MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION SUR L'ARBRE « LES REMARQUABLES »</b>
--------------	--

Rapporteur : Patrick MERIAN

Dans le cadre de notre politique Nature en Ville, la Ville souhaite sensibiliser un large public à la question de la place de l'arbre en ville, de son importance, de l'impact de l'arbre sur la qualité de la ville en ville, et notamment la filtration des polluants atmosphériques liée à la présence des arbres. On va se saisir de la proposition de Bordeaux Métropole d'une exposition qui se propose de présenter 22 photos d'arbres remarquables. Parmi ces 22 photos, figure le chêne de la plaine de Meycat, et je vous invite à aller visiter cette exposition qui se tiendra du 4 au 25 avril 2018 dans l'enceinte du Parc du Ruisseau. Cette exposition a été mise à disposition de la Ville gracieusement, et donc il est proposé au conseil municipal d'approuver l'accueil de cette exposition selon les termes de la convention qui était jointe en annexe et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Madame Le Maire :** *C'est une très belle exposition, je vous ai montré, pendant que*

*Patrick MERIAN présentait la délibération, une planche qui nous a été remise gracieusement par Bordeaux Métropole, puisque chacune des communes qui avaient un arbre remarquable a pu bénéficier de ce très joli panneau que je vous propose de faire accrocher dans la salle du conseil municipal. On va faire une petite place à cet arbre, qui, je vous le rappelle, est plus vieux que la commune.*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>42/18</b>	<b>CONVENTION POUR LE RAMASSAGE DES ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE – DECISION - AUTORISATION</b>
--------------	--

Rapporteur : Laurent DUPUY-BARTHERE

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police administrative du Maire,

Vu la Loi 99-5 du 6/01/1999 et les articles 211 et 213 du Code Rural,

Le Maire est tenu de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des animaux errants sur la commune.

Dans ce cadre, depuis 2001, la commune avait conclu une convention avec la société S.A.C.P.A. (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal), pour l'enlèvement des animaux errants, blessés ou morts sur la voie publique.

Cette convention étant arrivée à son terme le 31/12/2017, considérant la nécessité d'assurer la continuité de ce service et constatant que la ville n'a ni le matériel ni le personnel exigé à la réglementation pour mener à bien la capture des animaux.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de confier à la société S.A.C.P.A. de FLOIRAC, l'enlèvement des animaux errants, blessés ou morts sur la voie publique dans les conditions de la nouvelle convention ci-annexée, pour un coût minimal annuel de 0.30 € par habitant, et pour une durée de 3 ans, de récupérer les frais relatifs aux interventions de la S.A.C.P.A. acquittés par la ville auprès des propriétaires des animaux qui auront pu être identifiés, d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et d'indiquer que les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours et suivants.

**Madame Le Maire :** *Il s'agit du renouvellement de cette convention qui nous liait déjà à la S.A.C.P.A.. Vous n'aurez pas manqué de le noter : si vos animaux divaguent qu'ils soient pucés ou tatoués et qu'ils sont attrapés, errants sur la commune, ils seront ramassés par la S.A.C.P.A. et on enverra la facture.*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

<b>43/18</b>	<b>CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX -SPA</b>
--------------	---

Rapporteur : Laurent DUPUY-BARTHERE

Vu les articles L211-22 et L211-24 du Code Rural,

Vu la décision du Président de Bordeaux Métropole de verser pour la dernière fois la subvention de 100 000 € au titre de l'exercice 2014 à la SPA de Mérignac, la fourrière animale ne relevant pas de sa compétence mais de celle des maires,

Considérant qu'il convient de continuer à confier à la SPA de Mérignac, les animaux en état de divagation sur la voie publique, capturés et transportés par la société SACPA

mandatée par la mairie du Haillan

La SPA de Mérignac propose à la commune du Haillan la signature d'une nouvelle convention prenant effet au 01 janvier 2018, pour une période de 3 ans renouvelable deux fois par expresse reconduction, avec une participation financière passant de 0,20 € à 0,34 € par habitants, sur la base du dernier recensement de la population. Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention et tous les documents qui s'y rattachent, avec la SPA de Mérignac afin de pouvoir y faire déposer et prendre en charge tous les animaux en divagation capturés sur la commune du Haillan par la société SACPA et d'inscrire la dépense correspondante au budget en cours et suivants.

**Madame Le Maire :** *Vous l'aurez donc compris, la Métropole prenait en charge une partie de ce montant à hauteur de 14 cts et la Métropole a décidé que cela n'était pas de sa compétence. Désormais, c'est aux communes de prendre en charge ce montant et donc on passe de 20 à 34 cts, ce qui fait à peu près 1 500 € de plus annuellement à verser à la SPA, mais comme nous ne sommes pas outillés pour avoir un refuge pour animaux, nous n'avons pas vraiment le choix. Nous avons essayé de trainer pour ne pas avoir à renouveler la convention, mais on arrive à la limite de l'exercice.*

**Monsieur DUPUY-BARTHERE :** *Il faut bien « stocker » les animaux quelque part.*

**Madame Le Maire :** *Il faut être équipé.*

**Monsieur CHAIGNE :** *Je vous avais interpellé deux années de suite sur la subvention qui n'était plus versée à la SPA, donc cela vient compenser la subvention. On a fait le dos rond pendant deux ans et maintenant.*

**Madame Le Maire :** *Cela ne vient pas compenser, cela vient pour la convention à venir, en gros on a économisé deux ans. On ne devrait pas le dire mais on a un peu tiré sur la corde mais là on arrive à la limite de l'exercice.  
Pour information, la S.A.C.P.A. se proposait de faire cette prestation mais en définitive nous avons comparé le coût de la SPA et celui de la S.A.C.P.A., la S.A.C.P.A. s'avérait nettement plus chère, d'où le choix de repasser la convention avec la SPA.*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**Philippe ROUZÉ**  
Secrétaire de Séance

**Andréa KISS**  
Maire du Haillan